



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET DE LA COHÉSION  
DES TERRITOIRES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# **Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

## **Article R. 122-3-1 du code de l'environnement**

**Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)**

### Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

## **1 Intitulé du projet**

Mutation des immeubles B2 et B3 situés 1 cours Ferdinand de Lesseps et 1 place de l'Europe à RUEIL-MALMAISON (92500) et consistant en la réalisation d'un projet mixte développant Environ 29.900m<sup>2</sup> SDP avec des logements neufs, une résidence étudiante sociale, une résidence hôtelière à vocation sociale, des commerces et services à rez-de-chaussée et des parkings.

## **2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)**

### **2.1 Personne physique**

Nom

Prénom(s)

### **2.2 Personne morale**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :  Madame  Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
-----------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**Le projet envisagé consiste en la réalisation d'un ensemble immobilier d'une surface de plancher supérieur à 10.000m<sup>2</sup> SDP comprenant plus de 50 places de parking accessibles au public :**

→ 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha, ou dont la surface de plancher au sens de l'article R. 111-22 du code de l'urbanisme ou l'emprise au sol au sens de l'article R. \* 420-1 du même code est supérieure ou égale à 10 000 m<sup>2</sup>.

→ 41 °Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes de résidences mobiles de loisirs a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet porte sur la mutation de l'ensemble immobilier constitué des immeubles B2 et B3. Il est ainsi prévu :

1- La déconstruction du **bâtiment B2** actuel (environ 29 000 m<sup>2</sup> de bureaux et 674 places de parking)

La construction d'un nouveau bâtiment B2 développant environ 24 900 m<sup>2</sup> SDP répartis comme suit :

- 18 300 m<sup>2</sup> SPD environ de logements dont :
  - 137 logements intermédiaires ;
  - 105 logements en accession libre ;
  - 120 logements sociaux étudiants
- 420 parkings en infrastructure environ dont 160 places existantes ;
- 6 600 m<sup>2</sup> SDP environ d'espaces de commerces, services ou assimilés :
  - 2 200 m<sup>2</sup> d'espace de loisirs,
  - 1 400 m<sup>2</sup> d'espace fitness,
  - 2 500 m<sup>2</sup> de surface alimentaire,
  - 330 m<sup>2</sup> de commerce,
  - 170 m<sup>2</sup> de services d'intérêt collectif ;

2- La restructuration du **bâtiment B3** actuel avec création de 5 000 m<sup>2</sup> SDP environ dont :

- 150 chambres d'hôtel à vocation sociale environ ;
- 600 m<sup>2</sup> commerces de proximité environ ;
- 170 parkings en infrastructure environ (places existantes) ;

#### 4.2 Objectifs du projet

Suite au départ du locataire « GROUPE VINCI » en avril 2022, les différents immeubles sont vacants et obsolètes.

Les principaux objectifs du projet sont de :

- Revitaliser le quartier par une nouvelle offre résidentielle et commerciale, en améliorant le cadre de vie des habitants et contribuant à la dynamisation du commerce de proximité ;
- Redéfinir l'espace urbain pour retrouver de la fluidité, de la végétalisation et de la transparence en ouvrant les fronts bâtis de l'immeuble B2 existant ;
- Réhabiliter le bâtiment B3 avec un changement d'usage de bureau en résidence hôtelière
- Proposer un projet urbain à la fois ambitieux sur la qualité architecturale et paysagère et vertueux sur le volet environnemental

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Pour le bâtiment B2, il est prévu une durée globale de travaux de 44 mois environ dont 14 mois environ de curage/désamiantage/démolition.

La démolition de ce bâtiment comprend l'ensemble de la super structure y compris le volume «proue » en jonction avec le bâtiment B3 et tous les planchers/poteaux des parkings en sous-sol. Seuls la paroi périmétrique d'infrastructure et le dallage du dernier niveau de sous-sol sont conservés.

Pour les bâtiments B3, il est prévu une phase de 9 mois environ de curage et désamiantage des bâtiments existants, puis une phase de 17 mois environ de réhabilitation lourde.

La réhabilitation totale du bâtiment B3 s'inscrira dans le délai travaux du bâtiment B2 et comprend la démolition des édicules techniques en toiture et la dépose des façades, le curage et le désamiantage intérieur de tous les volumes. Un niveau R+7 neuf sera construit en structure légère en remplacement des édicules techniques.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les accès aux halls devront qualifier l'entrée de la résidence et donc être lisibles et parfaitement identifiés depuis l'espace public. Ils seront séparés matériellement et traités distinctement en façade.

Le RDC accueillera un espace de hall généreux (taille, hauteur, volume), bénéficiant d'un éclairage naturel.

Les espaces privatifs au rez-de-chaussée seront clairement définis de manière à respecter le calme et l'intimité, à éviter les conflits d'usage et à assurer la sécurité des résidents.

Un aménagement efficace et réfléchi sera par ailleurs proposé pour les accès des locaux techniques et annexes usuels afin d'être positionnés sur le parcours naturel des résidents.

Chacune des entités commerciales doit par ailleurs gérer ses propres accès, boîtes aux lettres, et ordures ménagères indépendamment sans créer de gêne pour les résidents.

Le volet paysager du projet inscrit celui-ci dans une démarche d'insertion urbaine et environnementale. Les abords paysagés, les jardins communs et privatifs, les cheminements participent à la qualité des lieux et favorisent un bon usage.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

**i** La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis :

- A la demande d'examen au cas par cas au titre de l'article R.122-3 du code de l'environnement objet du présent formulaire ;
- A permis de construire avec démolition,
- Eventuellement à déclaration Loi sur l'eau au titre de la rubrique 1.1.1.0.

## 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface de plancher des bâtiments	29.900 m <sup>2</sup> SDP
Hauteur maximum :	R+8
Surface de commerces, services ou assimilés :	7.200m <sup>2</sup> SDP
Logements :	18.300 m <sup>2</sup> (120 étudiants et 242 familiaux)
	150 chambres
Résidence Hôtelière à vocation sociale :	590 places dont 330 existantes
Parkings :	

## 4.6 Localisation du projet

### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :  °  '  " E Lat.  °  '  " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. ° ' "

Point de d'arrivée : Long. ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est soumis au Plan Local d'Urbanisme de Rueil-Malmaison, zonage UGa dédié au pôle économique et résidentiel de Rueil-Malmaison (PLU approuvé le 21 octobre 2011, dernière modification et mise à jour en date du 27 juin 2023).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

## 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

### 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est concerné par aucune ZNIEFF.  Le site le plus proche est la ZNIEFF de type 1 « Bois de Saint-Cucufa et coteaux de Gallicourt » (FR110030013) située à environ 2,0 km au sud du site du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé sur le territoire d'une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle, une zone de conservation halieutique ni un parc naturel régional.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le PPBE des infrastructures routières et ferroviaires de l'État dans les Hauts-de-Seine a été approuvé le 15 octobre 2021. Le paysage acoustique du site de projet est marqué par les bruits de la circulation sur l'A86 et la RD991 respectivement voies de catégories 1 et 3.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet s'inscrit dans les abords des monuments historiques inscrits suivants : Eglise Notre-Dame à Chatou, Restaurant Fournaise à Chatou / Rueil. Il s'inscrit en limite des abords du monument historique classé suivant : Nymphée de Soufflot à Chatou.  Le site classé le plus proche se situe quant à lui à 150 m à l'ouest du site de projet : il s'agit de la « Grande Ile », marquée par la présence du restaurant et musée de la Fournaise.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne s'inscrit pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation. La probabilité de présence de zone humide issue des données bibliographiques est estimée à faible, notamment en raison de la forte anthropisation de ce secteur à caractère urbain.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de Rueil-Malmaison est pour partie concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation de la Seine dans les Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectorale du 9 janvier 2004. Localisé hors zone de submersion, le site du projet n'est donc pas concerné par un aléa significatif. Des règles de construction propres à ce secteur hors submersion sont toutefois applicables.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas identifié par la CASIAS, BASOL ou au sein d'un Secteur d'Information sur les Sols.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Rueil-Malmaison et le site du projet sont inscrits dans la Zone de Répartition des Eaux de l'Albien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas situé dans le périmètre de protection d'un captage pour l'alimentation en eau potable.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche est la « Grande Ile à Chatou » localisé à 150m à l'ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet ne se situe pas à proximité d'un site Natura 2000.  Le site Natura 2000 le plus proche est « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR112013), désigné par l'arrêté du 30 novembre 2005 et situé à environ 20 km au sud-ouest du site du projet.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet ne recoupe aucun site classé.  Le site classé le plus proche se situe à 150 m à l'ouest du site de projet : il s'agit de la « Grande Ile », marquée par la présence du restaurant et musée de la Fournaise.

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement du projet ne va pas engendrer de prélèvements d'eau directs dans le sous-sol ou en surface.  Néanmoins, le projet va générer une consommation d'eau potable supplémentaire à la hauteur des nouveaux besoins des futurs occupants.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessite le pompage d'eau souterraine à un débit moyen de 6,5 m <sup>3</sup> /h dans la nappe alluviale de la Seine. Ce débit de prélèvement est inférieur au seuil de 80 m <sup>3</sup> fixé à la rubrique 1.2.2.0.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit la démolition et la reconstruction du bâtiment B2 et une réhabilitation du bâtiment B3, entraînant un excédent de déblais de type gravats qui seront traités conformément à la législation.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements ne généreront pas de déficit de matériaux.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'utilise pas les ressources naturelles du sol ou du sous-sol.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit dans une zone UGA dédiée au pôle économique et résidentiel de Rueil, qui couvre une large partie du tissu urbain déjà constitué, et dont le dimensionnement a été acté selon les capacités des réseaux. Il sera raccordé aux différents réseaux existants (notamment AEP et EU), conformément au règlement de zone du PLU de Rueil-Malmaison. Les eaux usées de l'opération seront ainsi reprises et se dirigeront gravitairement vers le réseau unitaire existant sur la rue Louis Blériot.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet est marqué par un contexte urbain ayant une composante anthropique marquée. La faune et la flore présentes sur le site sont donc communes et restent très peu développées. Le site du projet n'est directement concerné par aucune ZNIEFF, site Natura 2000, réserve naturelle...  Le SRCE de la région Ile-de-France a été adopté par arrêté préfectoral le 21 octobre 2013. Il est à noter qu'aucun réservoir de biodiversité n'est présent au droit du site du projet. Le site s'inscrit en revanche en limite du corridor écologique lié à la Seine de par sa proximité avec le fleuve.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est présent au niveau du site du projet.  Le site le plus proche est localisé à environ 11 km au nord-est du site du projet. Il s'agit des « Sites de Seine-Saint-Denis » (FR1112013).  Aucune incidence sur de tels milieux n'est donc à prévoir.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe sur un site déjà urbanisé. Le projet est établi sur des habitats ayant une composante anthropique marquée.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il existe un risque Transport de Matières Dangereuses diffus sur l'ensemble de la commune de Rueil-Malmaison.  La commune est également concernée par des canalisations de Transport de Matières Dangereuses mais le site du projet n'intercepte pas de servitudes d'utilité publique concernant ce risque.  D'autre part, une ICPE est présente sur le territoire communal (Institut Français du Pétrole) mais le site du projet n'est pas directement concerné.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Internet <i>Géorisques</i> ne recense aucune cavité souterraine au droit du site du projet.  Le site du projet n'est pas identifié comme un secteur soumis à débordements de nappe ou inondation de caves. Il s'inscrit en zone hors submersion du PPRI.  Rueil est localisée dans une zone de sismicité très faible (niveau 1 sur 5).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASOL ou BASIAS n'est présent au droit du site du projet. Les travaux de démolition et de réhabilitation seront précédés d'opérations de désamiantage.  D'après l'étude Air et Santé menée par Suez Aria Technologies, à l'horizon 2030, l'impact du projet reste faible en termes de risques sanitaires pour les futurs usagers du projet (résidents, travailleurs).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné par des risques sanitaires.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'étude de trafic menée par INGEROP (cf. Note complémentaire) conclut qu'à l'échelle élargie, l'augmentation de flux sur le réseau structurant est négligeable. En particulier, le projet ne vient pas charger les points problématiques relevés actuellement, notamment les difficultés d'insertion observées sur l'A86 en heure de pointe du soir. A l'échelle locale, la modification des flux est également peu impactante. Les voiries et carrefours concernés sont en mesure d'absorber ces trafics et aucun risque de saturation n'est relevé. En particulier, les flux futurs attendus sur l'avenue Louis Blériot avec le projet B2-B3 resteront comparables aux flux observés en 2018 sur cette rue, alors qu'elle ne présentait pas de difficulté de circulation. L'analyse de la situation en phase transitoire (chantier) n'a pas relevé de difficultés significatives pouvant être générées par l'organisation et la gestion du chantier. Les reports de trafic dus aux itinéraires de déviation sont peu impactants.
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'étude d'impact acoustique du projet menée par la société CINEA (cf. Note complémentaire) conclut que « les résultats des modèles numériques ont montré qu'il n'y a pas d'augmentation de niveau sonore supérieure à 2 dB(A) en façade des immeubles riverains entre les niveaux sonores du trafic actuel et du trafic future. La modification des niveaux sonores sur l'ensemble des récepteurs pendant la phase chantier et après travaux de rénovation n'est pas significative du point de vue du décret n° 95-22 du 9 janvier 1995 ».
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le paysage acoustique du site de projet est marqué par les bruits de la circulation automobile de l'A86 et de la RD991 respectivement voies de catégories 1 et 3. Les modalités de conception acoustique des bâtiments prennent en compte ce contexte.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les composantes du projet ne sont pas génératrices de nuisances olfactives spécifiques.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun élément dans l'environnement proche du site de projet n'est générateur de nuisances olfactives spécifiques.
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à générer des vibrations, en dehors des périodes de chantier (circulation et mouvements des engins de chantier : impact temporaire). Ces vibrations seront localisées, peu significatives, et temporaires.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités présentes à proximité immédiate du site ne génèrent pas de vibrations spécifiques.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va engendrer des émissions lumineuses aux abords du site, en lien avec l'éclairage des locaux.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans un secteur urbain déjà fortement éclairé. Le site d'étude s'inscrit dans une zone défavorable à la qualité du ciel nocturne.  Le projet n'engendrera pas d'effets cumulés significatifs.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet technique de gestion des eaux pluviales défini par le bureau d'études ECAU prévoit (cf. Note complémentaire) : <ul style="list-style-type: none"> <li>La gestion de la pluie courante de 8 mm à l'échelle du site du projet, par stockage en toiture (végétalisées, nidarroof, gravillonnées), dans les espaces verts sur dalle, dans les zones de pleine terre, sur dalle de parking (nidarroof) ;</li> <li>La gestion des pluies jusqu'à T=30 ans (conformément aux prescriptions du SDAGE Seine-Normandie) par rétention avec débit régulé à 2 L/s/ha, en gravitaire vers le réseau public. La rétention de ces volumes se fera en toiture, dans les espaces verts sur dalle, sur dalle de parking (nidarroof) en sous-sol.</li> </ul>
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le volume total d'eaux pluviales gérées à l'échelle du projet est de 360,85 m <sup>3</sup> .

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va nécessairement produire des effluents durant son exploitation (effluents domestiques à hauteur des futurs occupants des logements, pour l'essentiel).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va produire des déchets liés au projet de démolition / construction en lui-même (chantier), mais également durant son exploitation (emballages, ordures ménagères). Les déchets dangereux tels que l'amiante feront l'objet d'un plan de retrait pour être évacués en filières spécialisées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé au sein de différents périmètres de protection de monuments historiques. Le projet devra donc respecter les recommandations de l'architecte des bâtiments de France.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit sur des espaces anthropisés, marqués par des remaniements, en zone UGa du PLU. Le projet, de par sa nature, n'engendrera pas une modification des activités humaines sur le site.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

### Si oui, décrivez lesquelles :

Dans le cadre de la recherche d'autres projets connus et susceptibles de cumuler des effets, l'analyse a porté prioritairement sur le territoire de Rueil-Malmaison. Différents projets ressortent ainsi de l'analyse, certains dispensés de la réalisation d'une évaluation environnementale, comme ce fut le cas en 2020 pour le précédent projet portant sur les bâtiments B2 et B3, d'autres soumis à la réalisation d'une évaluation environnementale (*La localisation de ces différents projets est proposée en annexe du formulaire CERFA sous le titre « Autres projets connus »*) :

- *Non soumis à évaluation environnementale :*
  - Construction d'une structure hôtelière – Novaxia
  - Projet de reconversion et de restructuration d'un site tertiaire en ensemble immobilier mixte - Covivio
- *Soumis à évaluation environnementale :*
  - Construction d'un programme immobilier mixte à destination principale d'habitation – SCCV Rueil Louis Blériot
  - Projet de construction d'un ensemble immobilier mixte – Rueil Colmar
  - Projet de réaménagement du quartier des Godardes II – Logirep
  - Aménagement (en cours) de la ZAC de l'écoquartier de l'Arsenal

La densité urbaine, et parfois même la distance, existant entre ces différents projets limitent les interactions fonctionnelles et techniques, d'autant plus que les impacts des différents aménagements en tissu urbain dense se font pour la plupart sentir significativement à l'échelle d'un quartier. Indirectement et de manière hypothétique, il peut toutefois être supposé que des travaux d'aménagement ayant lieu sur un secteur de la Ville de Rueil induiraient des perturbations de trafic qui, par voie de conséquence, auraient des répercussions sur une circulation plus éloignée. Cela reste néanmoins très probablement marginal en termes d'occurrence, et ponctuel dans le temps. A l'échelle de l'ensemble de la Ville de Rueil, ces différents projets vont concourir au dynamisme socio-économique du territoire, en proposant une nouvelle offre d'habitats, de commerces et de services, sur des secteurs urbains souvent reconvertis car vieillissants (limitant une artificialisation du sol ex-nihilo) et réinterprétés.

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

**Le détail et l'ensemble des mesures environnementales mises en œuvre dans le cadre de la conception et de la mise en service du projet sont détaillés dans la note complémentaire à la demande d'examen au cas. Cette note permet de présenter le projet plus en détail, ainsi que la démarche Eviter – Réduire – Compenser (ERC) associée, notamment au travers des conclusions des analyses thématiques suivantes :**

Diagnostic écologique du site, Paysage et patrimoine, Qualité des sols, Hydrogéologie / Gestion des eaux pluviales, Circulation / trafic, Environnement acoustique, Qualité de l'air, Pré-étude vibratoire.

La conception du projet envisage de réduire son impact environnemental et de l'accompagner de manière vertueuse via les principes suivants :

**Labels environnementaux :** NF HABITAT HQE, Charte Bas Carbone Groupe Action Logement, Charte Chantier propre

**Démarche environnementale :** La maîtrise d'Ouvrage relève le défi environnemental et s'engage dans la réduction de son impact sur l'environnement :

- en contrôlant son bilan carbone et ses émissions
- en appliquant les 15 actions concrètes inscrites dans sa charte « ACTION BIODIVERSITE »

**Déplacements doux :** création de locaux vélos et poussettes pour inciter les usagers à utiliser ce mode de déplacement ;

**Plantations et espaces verts :** traitement paysager du cœur d'îlot B2 et gestion vertueuse des espaces verts ;

**Déchets :** Installation d'un lieu de compostage collectif ;

**Gestion des eaux pluviales :** amélioration de l'état existant par la mise en place d'un système de régulation du débit de fuite des eaux pluviales ;

**Qualité de l'air et acoustique :** adaptation du projet architectural au contexte urbain dense, avec pleine intégration des enjeux de gestion de la qualité de l'air intérieure et d'isolation acoustique dans le cadre de la conception du projet ;

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié.</b>	<input type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause file), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Cf. Page suivante	<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom DROUAUD

Prénom JULIEN

Qualité du signataire Directeur du Pôle Résidentiel – Direction du Développement

À PARIS

Fait le 27 / 06 / 2024

SCI RUEIL B2  
10 rue de Madrid  
75008 PARIS

DocuSigned by:

*DROUAUD Julien*

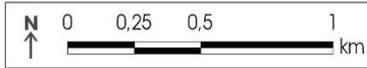
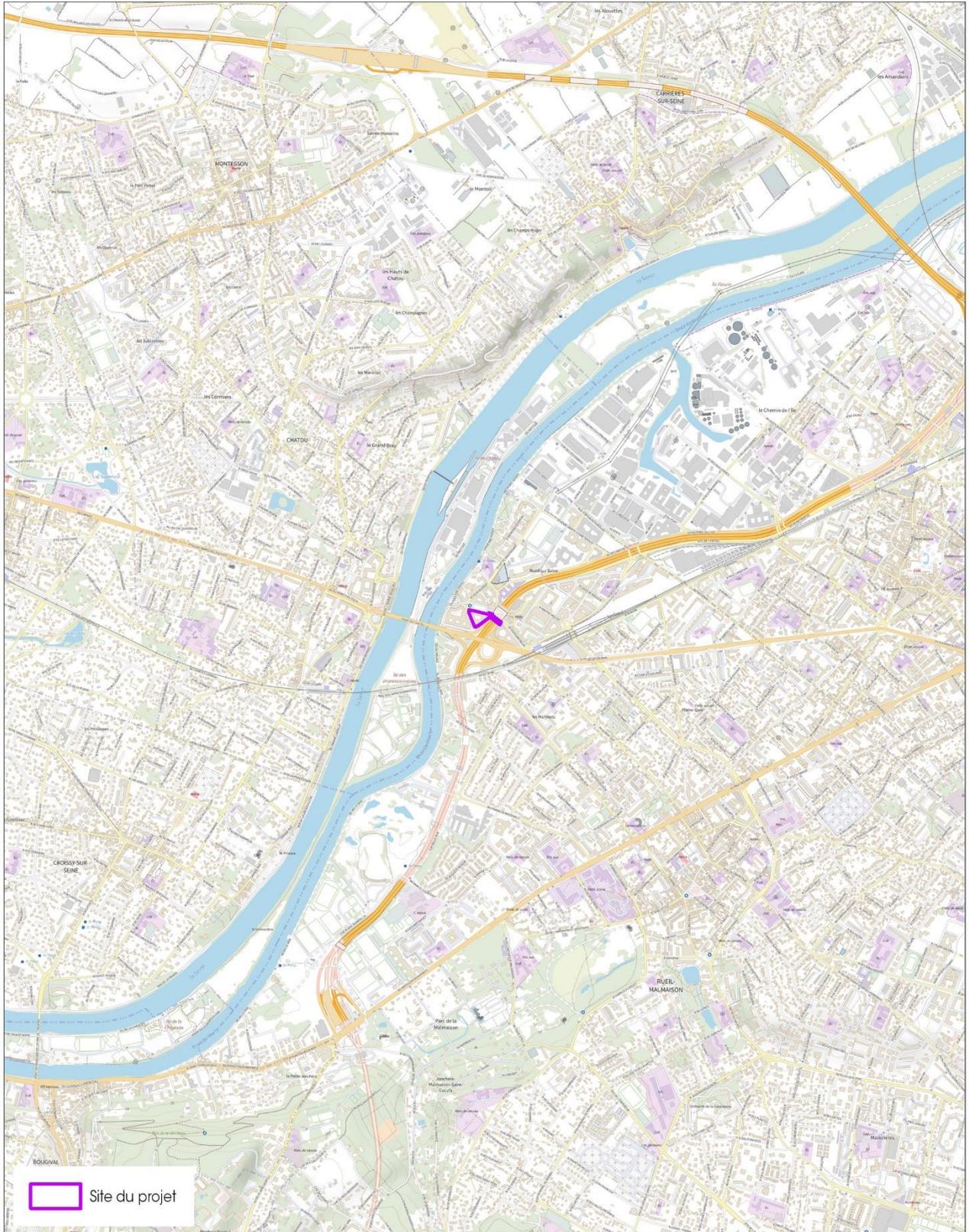
B594093E921D4AB...

Signature du (des) demandeur(s)

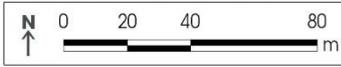
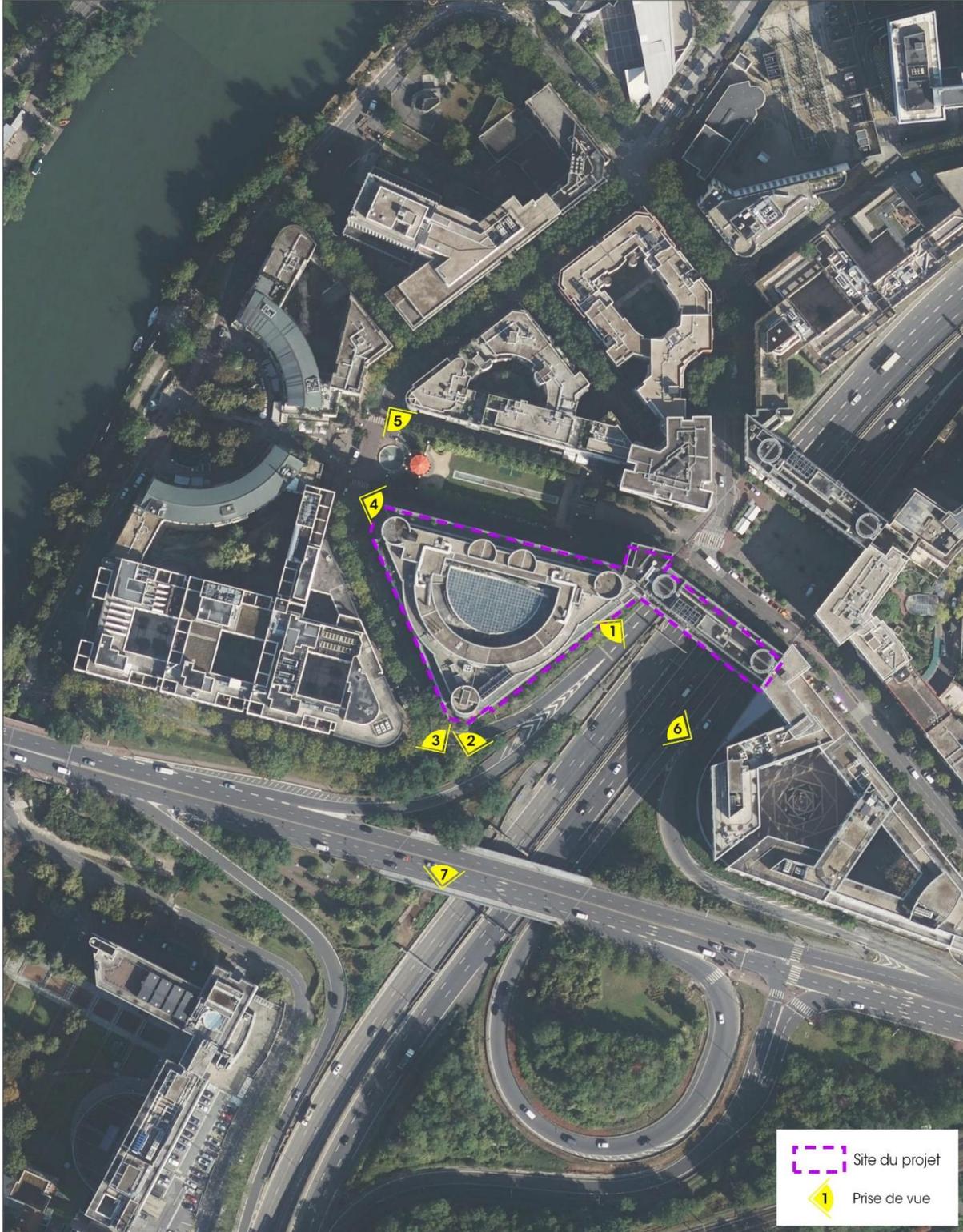
**Annexe 1 : CERFA n°14734 Informations relatives au maître d'ouvrage**  
**Annexe 2 : Plan de situation 1/25 000<sup>e</sup>**  
**Annexe 3 : Situation du projet - Prises de vue**  
**Annexe 4 : Plan masse**  
**Annexe 5 : Plan des abords du projet**  
**Annexe 6 : Sites Natura 2000**  
**Annexe 7 : Sites Naturels Sensibles**  
**Annexe 8 : Extrait du SRCE Ile-de-France - Composantes**  
**Annexe 9 : Extrait du SRCE Ile-de-France - Objectifs**  
**Annexe 10 : Prélocalisation des zones humides**  
**Annexe 11 : Occupation du sol**  
**Annexe 12 : Patrimoine culturel**  
**Annexe 13 : Patrimoine paysager**  
**Annexe 14 : Exposition au retrait-gonflement des argiles**  
**Annexe 15 : Remontées de nappes**  
**Annexe 16 : Extrait du PPRI de la Seine**  
**Annexe 17 : Nuisances et pollutions**  
**Annexe 18 : Extrait du zonage du PLU de Rueil-Malmaison**  
**Annexe 19 : Extrait du plan des servitudes d'utilité publique**  
**Annexe 20 : Autres projets connus**  
**Annexe 21 : Note complémentaire au dossier de demande d'examen au cas par cas contenant les annexes techniques suivantes :**

1. Diagnostic écologique du site, THEMA Environnement, 2020
2. Diagnostic de l'état des milieux « Mission INFOS et DIAG Prestation A100-A110-A120-A130-A200-A210-A260-A270 », Géotechnique Appliquée Ile-de-France, avril 2020
3. Mission hydrogéologique – Détermination du débit de relevage, GEOLIA, juin 2024
4. Note explicative de gestion des eaux pluviales, ECAU, juin 2024
5. Etude de trafic du Programme Rueil-Lesseps B2/B3, INGEROP, juin 2024
6. Etude d'impact acoustique – Evolution du trafic avant et après travaux, CINEA, juin 2024
7. Note acoustique phase PC, GAMBA, juin 2024
8. Etat initial Qualité de l'air – Projet immobilier Rueil Lesseps à Rueil-Malmaison, SUEZ Aria Technologies, avril 2024
9. Etude air et santé – Projet immobilier Rueil Lesseps à Rueil-Malmaison, SUEZ Aria Technologies, juin 2024
10. Rapport de pré-étude vibratoire, GAMBA, juin 2024
11. Référentiel NF HABITAT HQE Logements, AMODEV, juin 2024
12. Référentiel NF HABITAT HQE Résidence Etudiants, AMODEV, juin 2024
13. Charte Bas Carbone Groupe Action Logement, septembre 2023
14. Notice Biodiversité, AMODEV, juin 2024
15. Charte chantier propre, AMODEV, juin 2024
16. Dossier de plans architecte – Pré-PC
17. Principe d'Installation Chantier

# LOCALISATION DU SITE DU PROJET



# LOCALISATION DES PRISES DE VUES



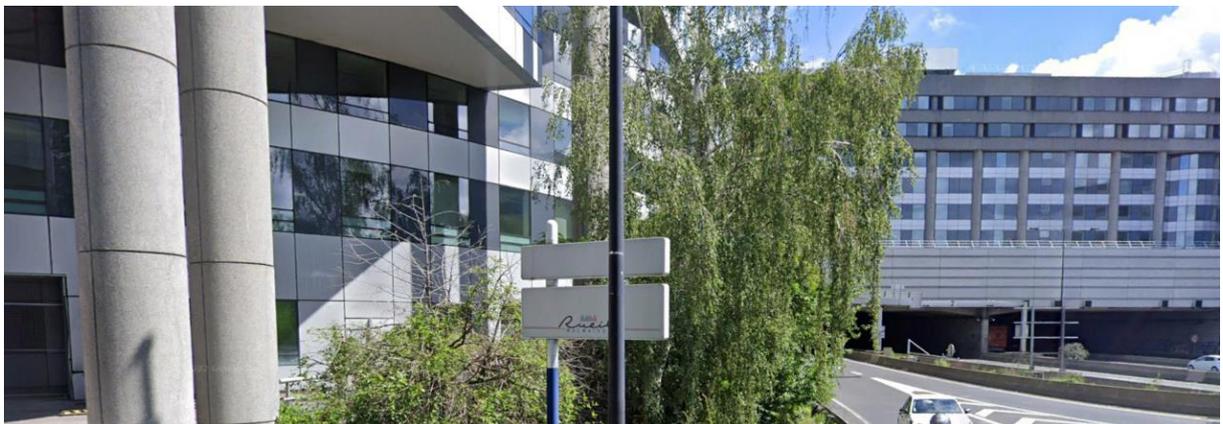
Visuel Google Earth



Prise de vue 1



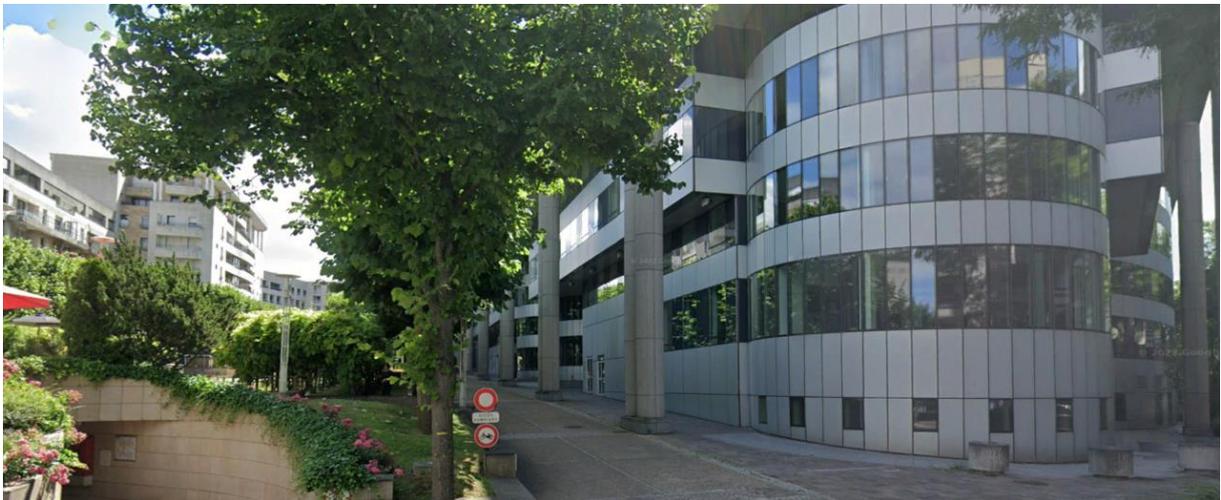
Prise de vue 2



Prise de vue 3



Prise de vue 4



Prise de vue 5

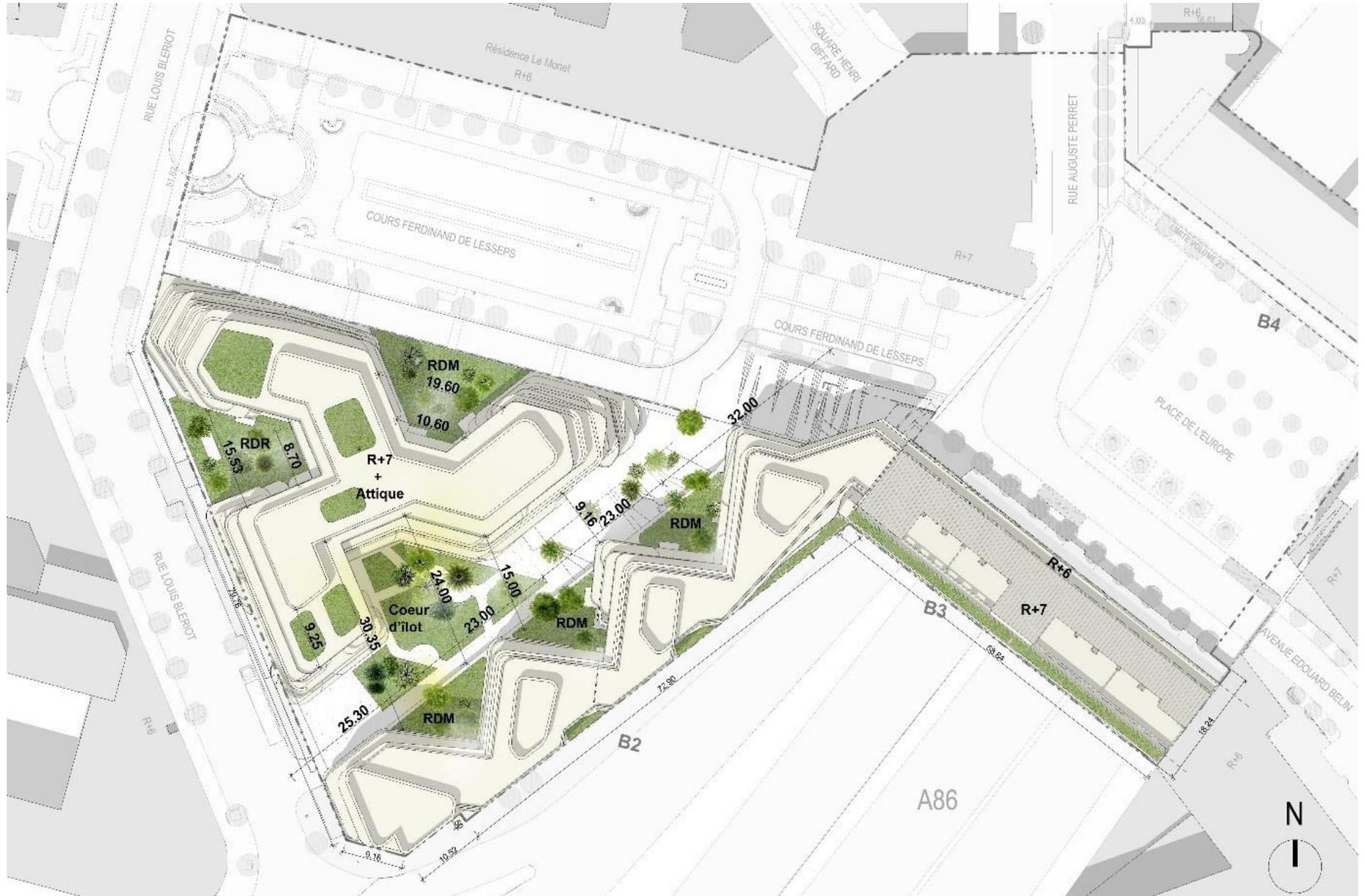


Prise de vue 6



Prise de vue 7

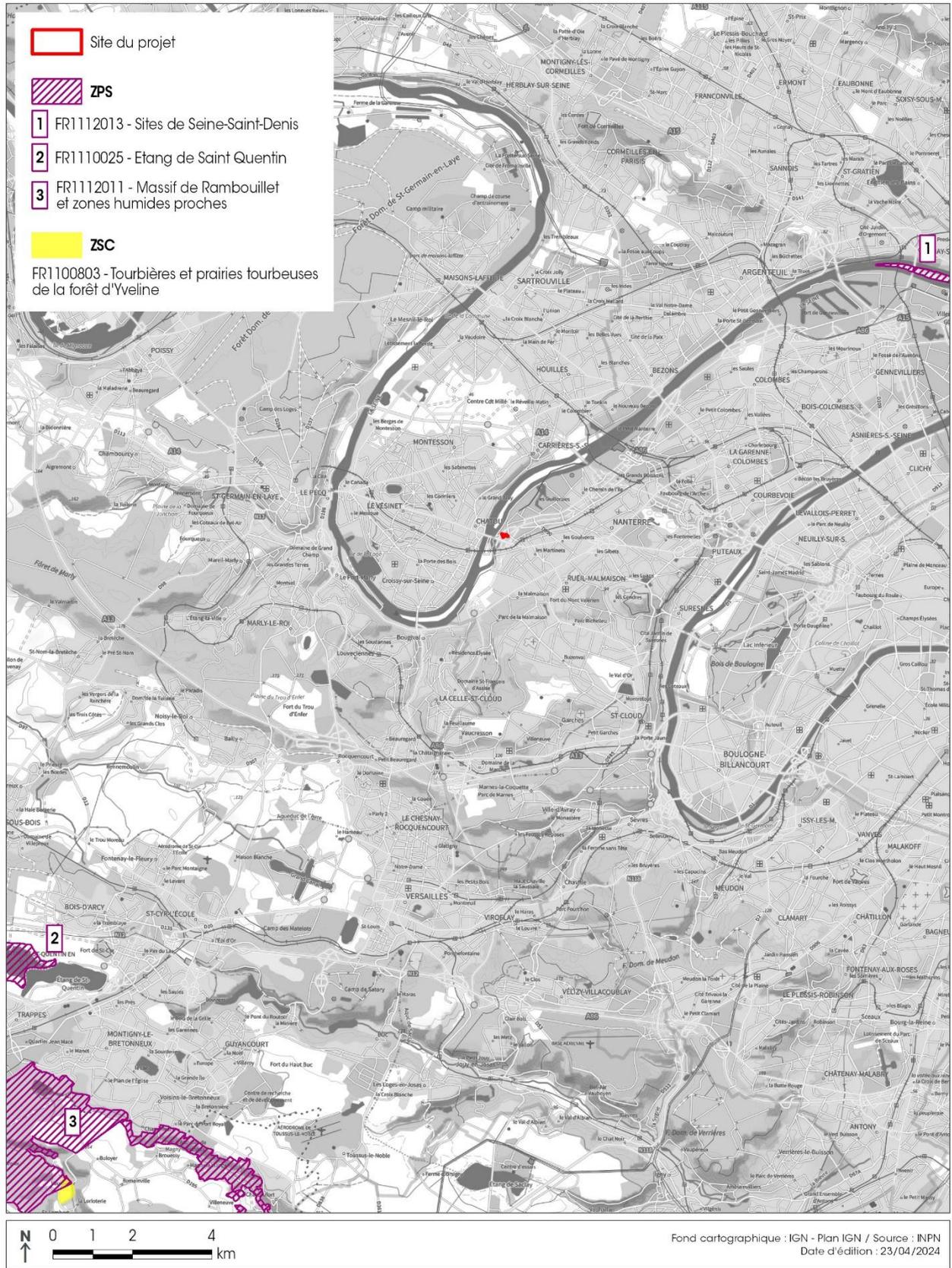




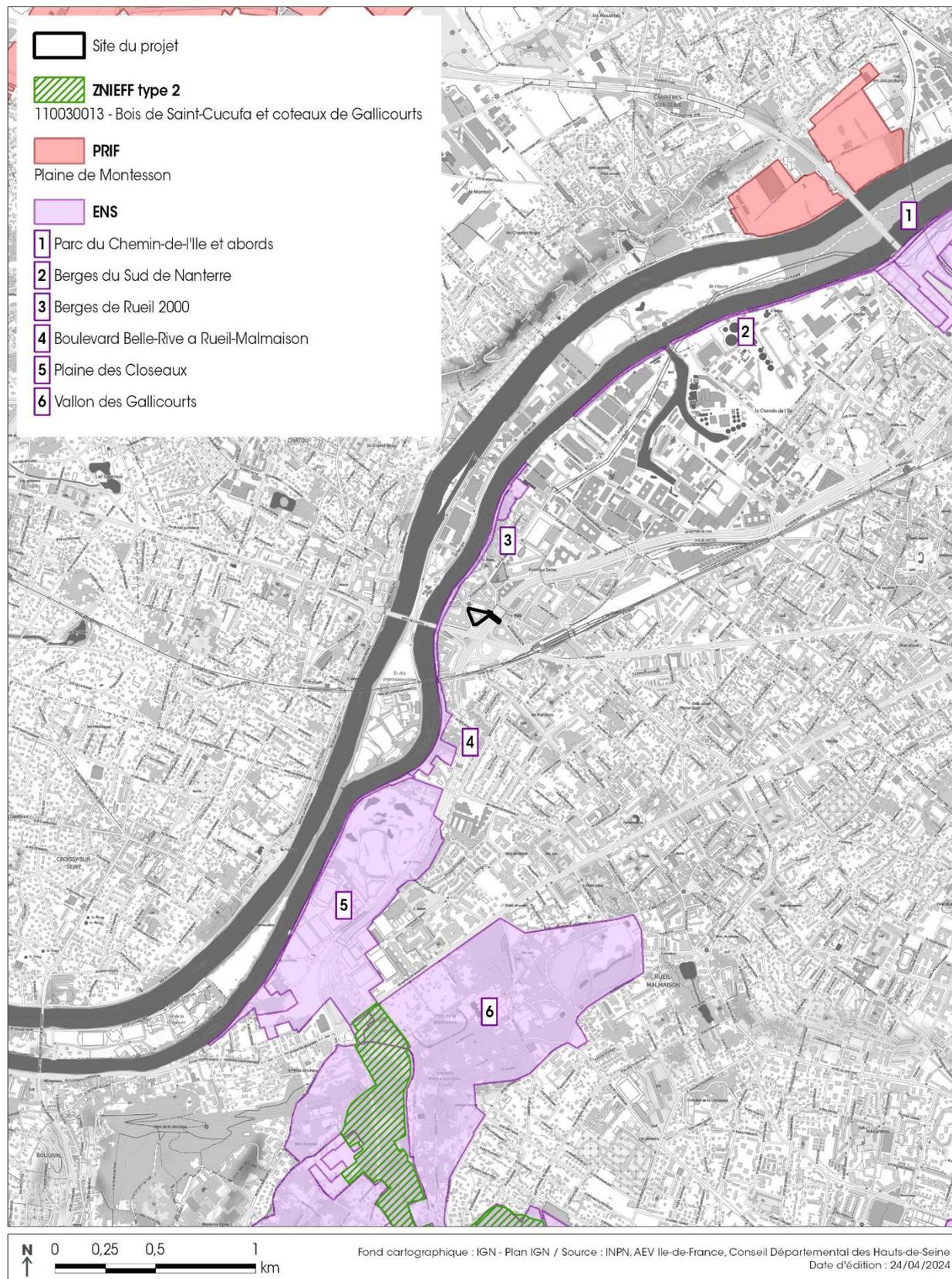
# PLAN DES ABORDS DU PROJET



# SITES NATURA 2000

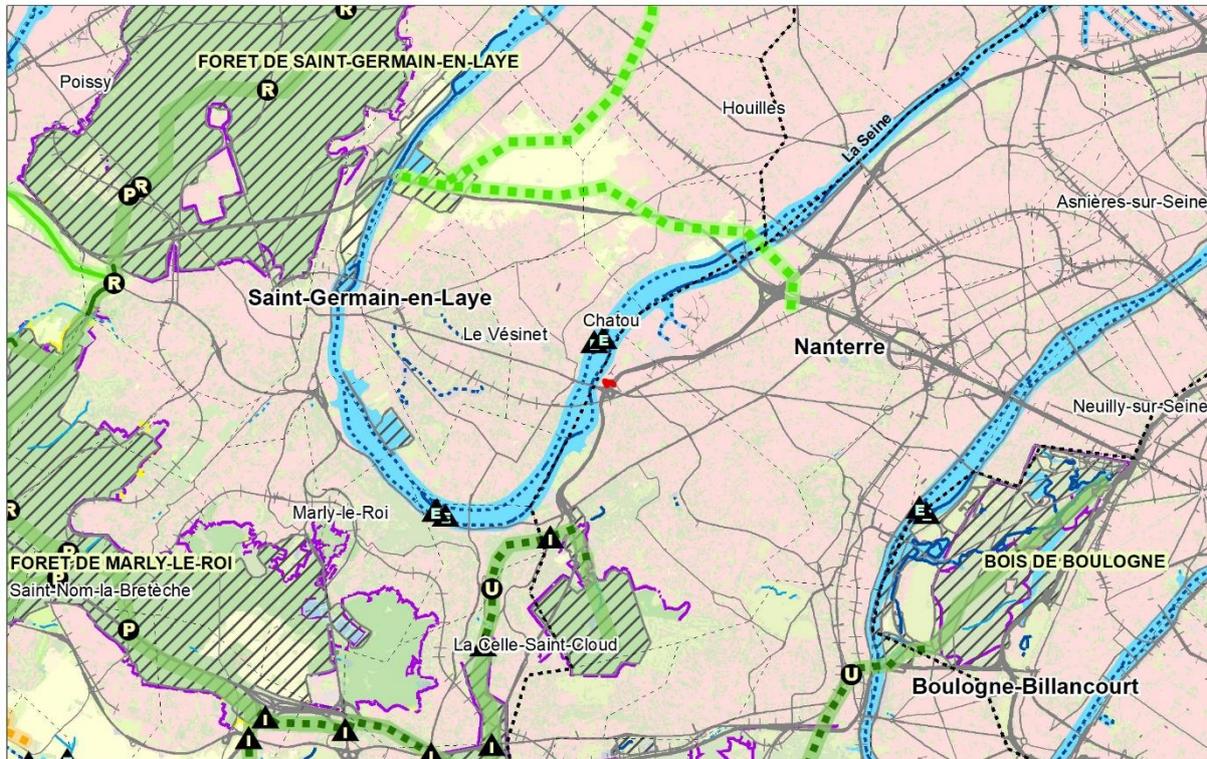


# SITES NATURELS SENSIBLES



# SRCE D'ILE-DE-FRANCE

## EXTRAIT DE LA CARTE DES COMPOSANTES



 Site du projet

### CONTINUITES ECOLOGIQUES

#### Réservoirs de biodiversité

 Réservoirs de biodiversité

#### Corridors de la sous-trame arborée

 Corridors fonctionnels diffus au sein des réservoirs de biodiversité

 Corridors fonctionnels entre les réservoirs de biodiversité

 Corridors à fonctionnalité réduite entre les réservoirs de biodiversité

#### Corridors de la sous-trame herbacée

 Corridors fonctionnels des prairies, friches et dépendances vertes

 Corridors à fonctionnalité réduite des prairies, friches et dépendances vertes

 Corridors des milieux calcaires à fonctionnalité réduite

#### Corridors et continuum de la sous-trame bleue

 Cours d'eau et canaux fonctionnels

 Cours d'eau et canaux à fonctionnalité réduite

 Cours d'eau intermittents fonctionnels

 Cours d'eau intermittents à fonctionnalité réduite

 Corridors et continuum de la sous-trame bleue

### OCCUPATION DU SOL

 Boisements

 Formations herbacées

 Cultures

 Plans d'eau et bassins

 Carrières, ISD et terrains nus

 Tissu urbain

 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 hectares

 Lisières urbaines des boisements de plus de 100 hectares

### Infrastructures de transport

 Infrastructures ferroviaires majeures

 Infrastructures routières majeures

 Infrastructures ferroviaires importantes

 Infrastructures routières importantes

 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre

 Infrastructures routières de 2e ordre

 Limites régionales

 Limites départementales

 Limites communales

### ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS

#### Obstacles des corridors arborés

 Infrastructures fractionnantes

#### Obstacles de la sous-trame bleue

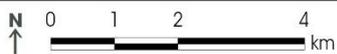
 Obstacles à l'écoulement (ROE v3)

#### Point de fragilité des corridors arborés

 Routes présentant des risques de collision avec la faune

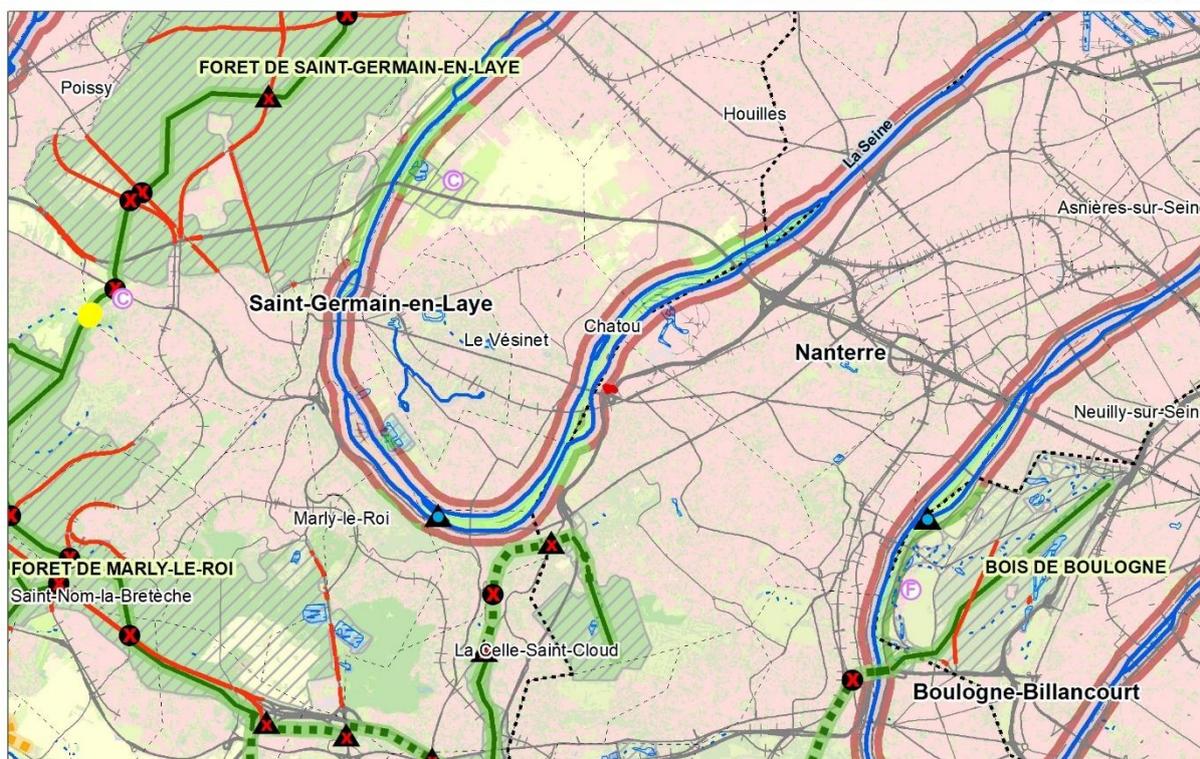
 Passages contraints au niveau d'un ouvrage sur une infrastructure linéaire

 Passages difficiles dûs au mitage par l'urbanisation



# SRCE D'ILE-DE-FRANCE

## EXTRAIT DE LA CARTE DES OBJECTIFS DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION



### CORRIDORS À PRÉSERVER OU RESTAURER

#### Principaux corridors à préserver

 Corridors de la sous-trame arborée

#### Corridors alluviaux multitrames

 Le long des fleuves et rivières

 Le long des canaux

#### Principaux corridors à restaurer

 Corridors de la sous-trame arborée

 Corridors des milieux calcaires

#### Corridors alluviaux multitrames en contexte urbain

 Le long des fleuves et rivières

 Le long des canaux

#### Réseau hydrographique

 Autres cours d'eau intermittents à préserver et/ou à restaurer

 Cours d'eau à préserver et/ou à restaurer

#### Connexions multitrames

 Connexions entre les forêts et les corridors alluviaux

 Autres connexions multitrames

 Site du projet

### ÉLÉMENTS À PRÉSERVER

 Réservoirs de biodiversité

 Milieux humides

### ÉLÉMENTS FRAGMENTANTS À TRAITER PRIORITAIREMENT

#### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame arborée

 Coupures des réservoirs de biodiversité par les infrastructures majeures ou importantes

 Principaux obstacles

 Points de fragilité des corridors arborés

#### Obstacles et points de fragilité de la sous-trame bleue

 Obstacles à traiter d'ici 2017 (L.214-17 du code de l'environnement)

### AUTRES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT MAJEUR pour le fonctionnement des continuités écologiques

 Secteurs de concentration de mares et mouillères

 Mosaïques agricoles

 Lisières agricoles des boisements de plus de 100 ha situés sur les principaux corridors arborés

### OCCUPATION DU SOL

 Boisements

 Formations herbacées

 Cultures

 Plans d'eau et bassins

 Carrières, ISD et terrains nus

 Tissu urbain

### Infrastructures de transport

 Infrastructures ferroviaires majeures

 Infrastructures routières majeures

 Infrastructures ferroviaires importantes

 Infrastructures routières importantes

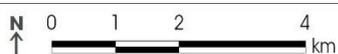
 Infrastructures ferroviaires de 2e ordre

 Infrastructures routières de 2e ordre

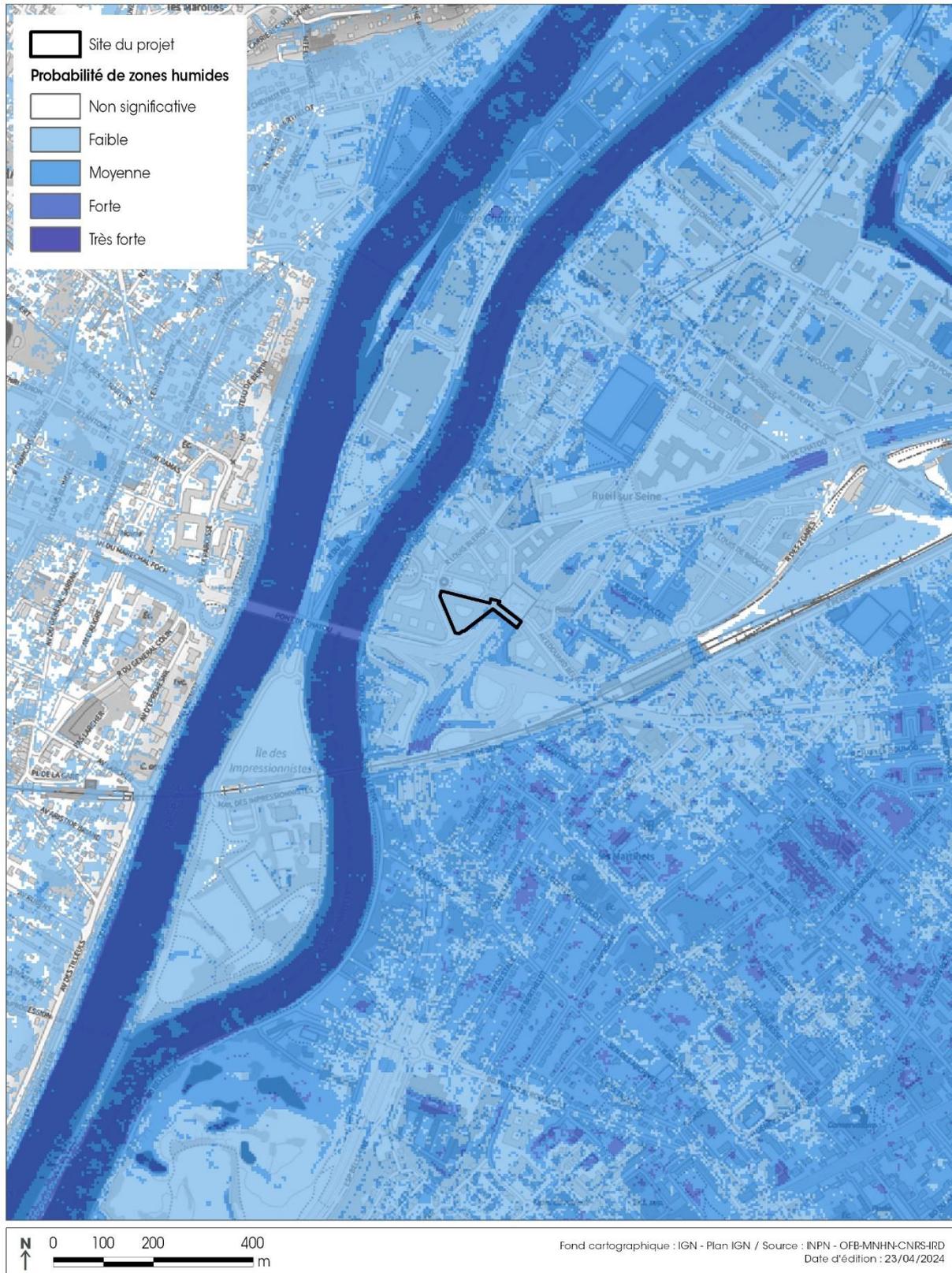
 Limites régionales

 Limites départementales

 Limites communales



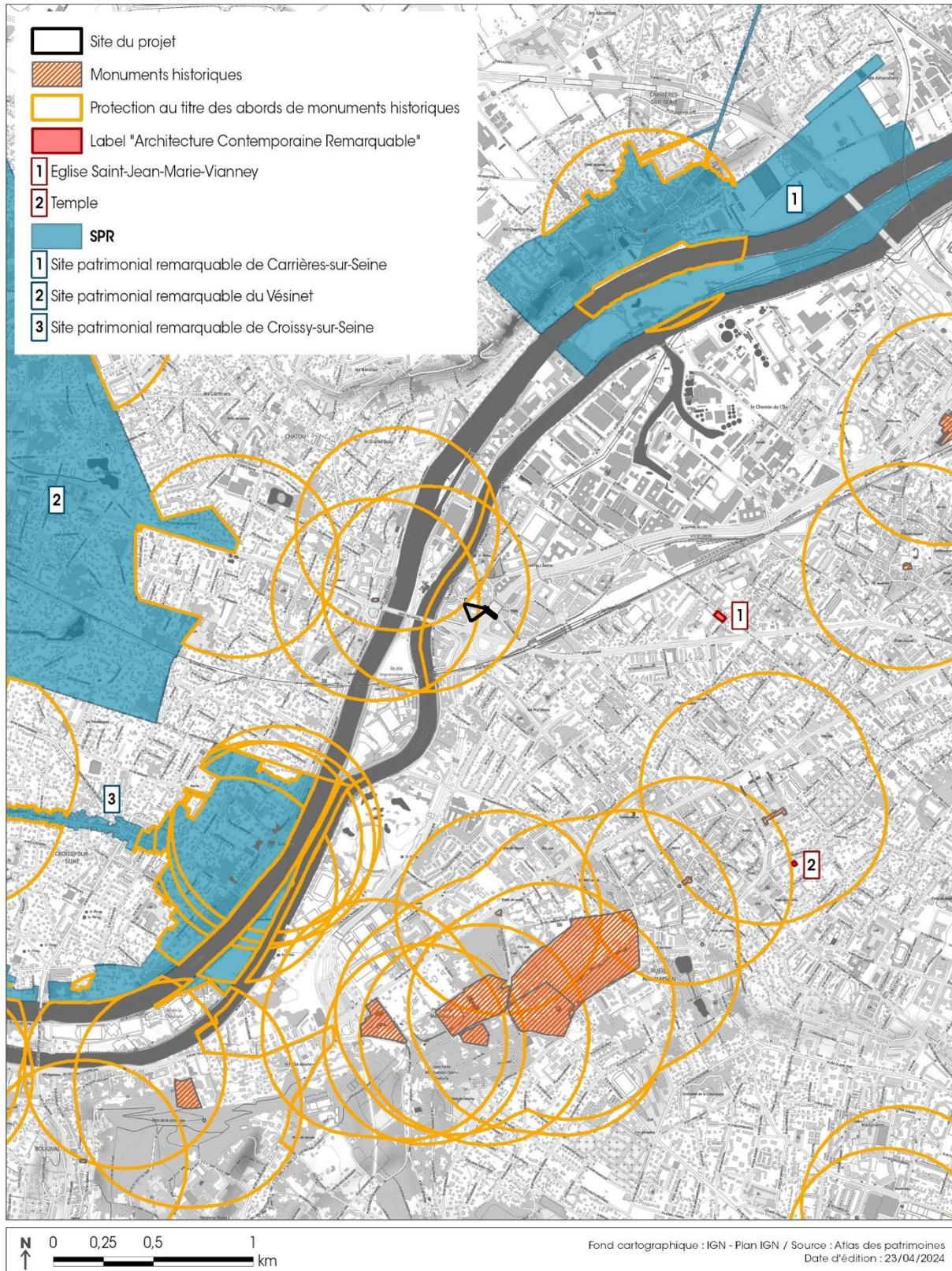
# PRÉLOCALISATION DES ZONES HUMIDES



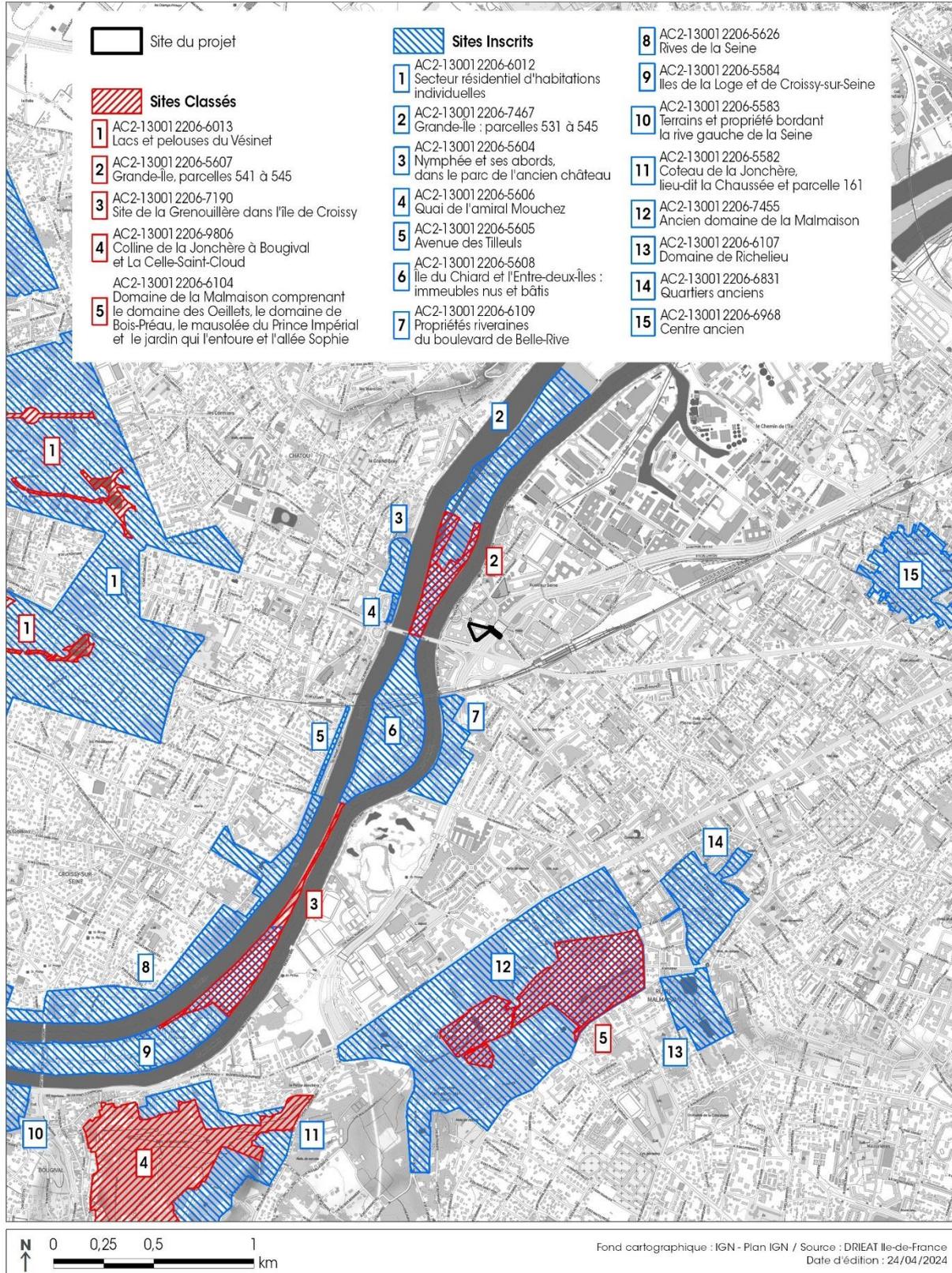
# OCCUPATION DU SOL



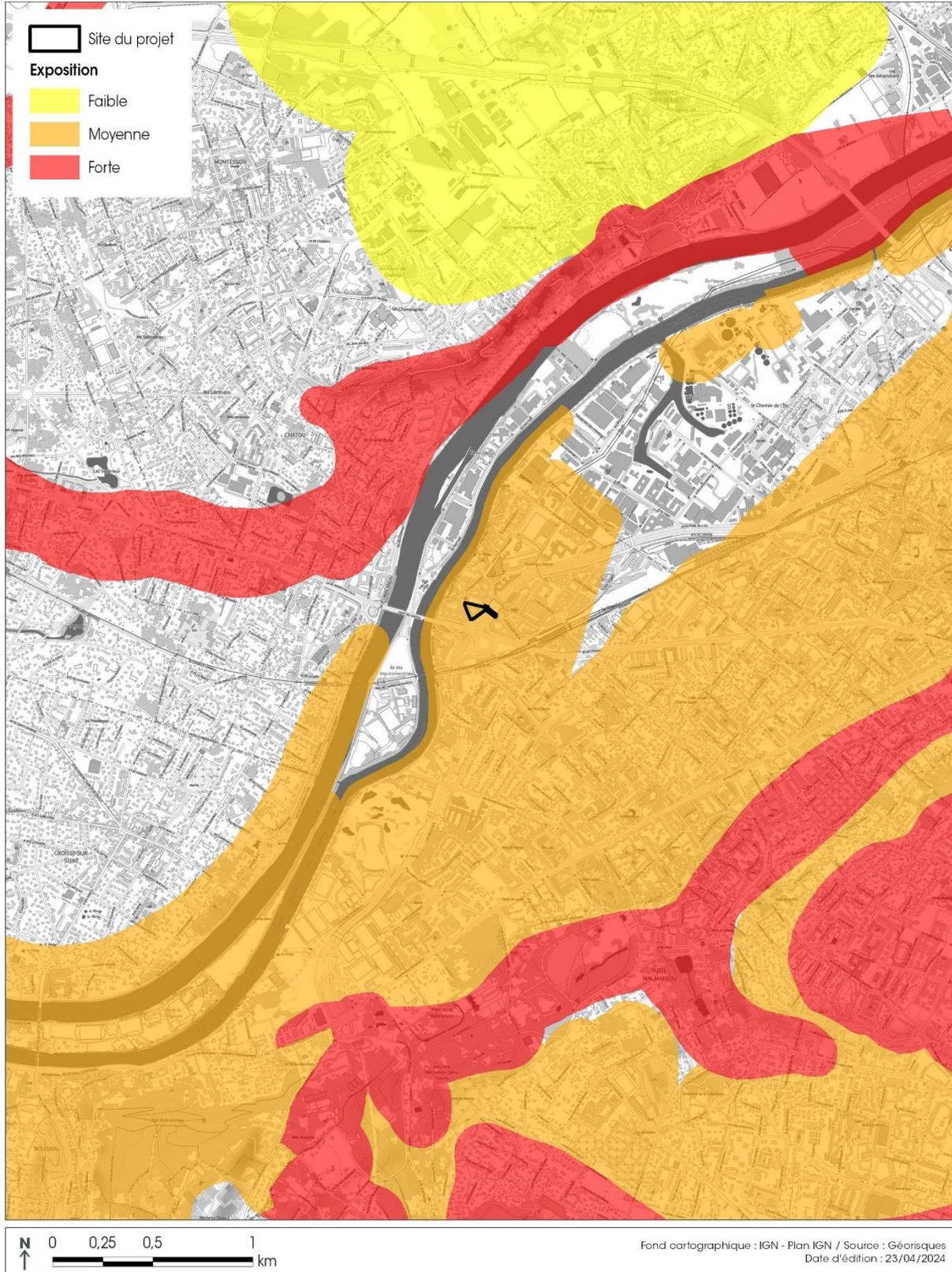
# PATRIMOINE CULTUREL



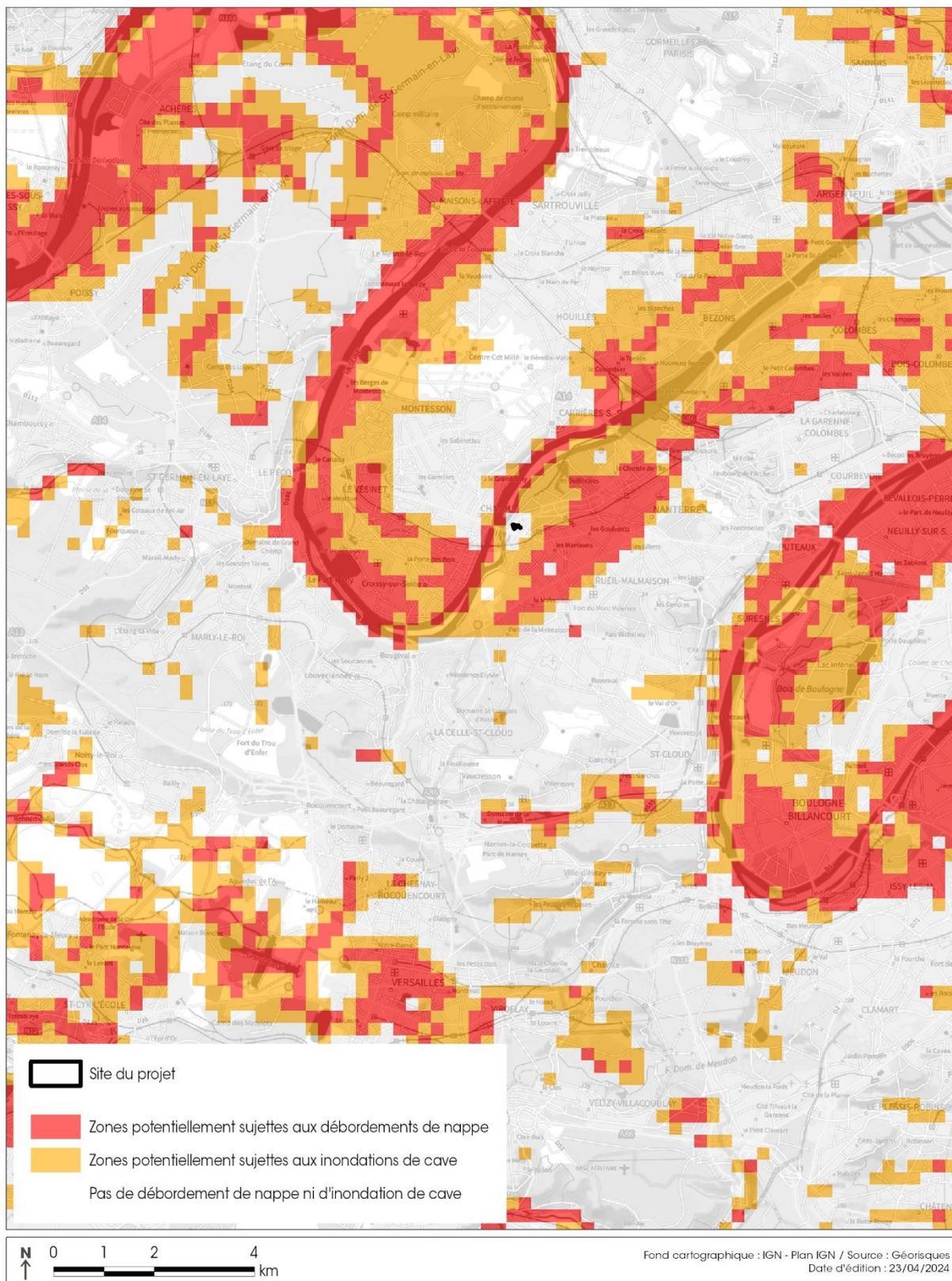
## PATRIMOINE PAYSAGER



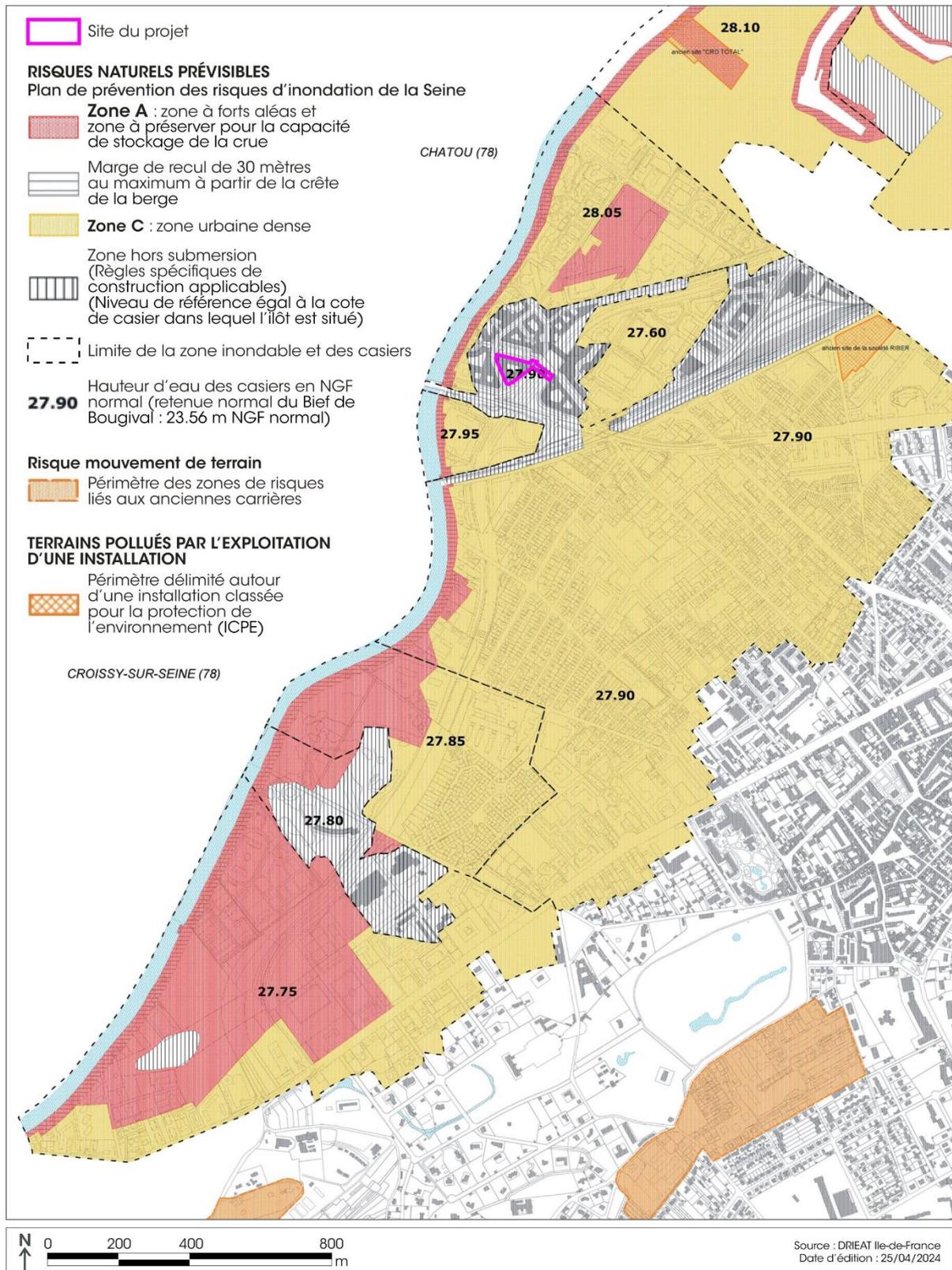
# EXPOSITION AU RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



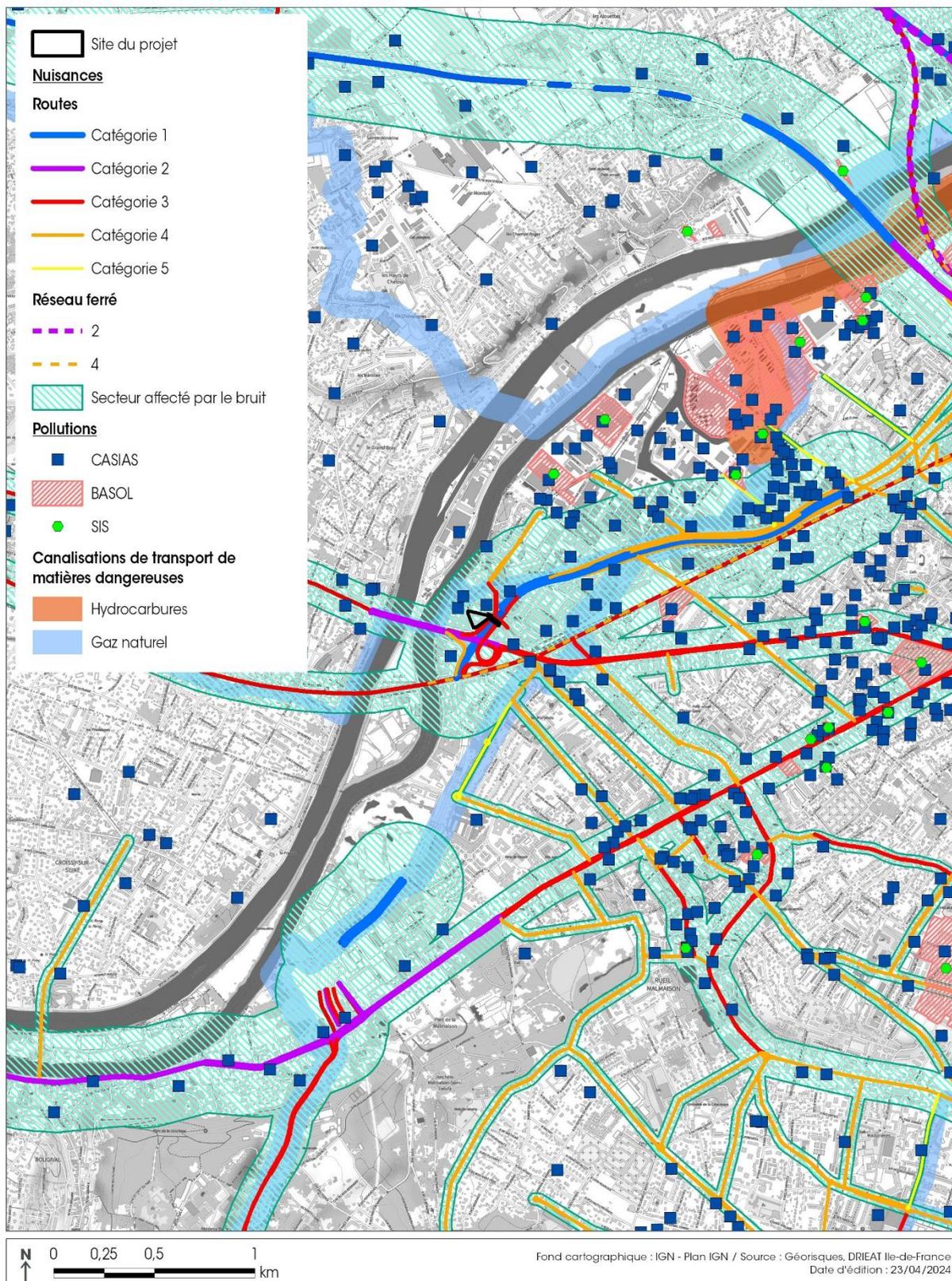
# RISQUE DE REMONTÉES DE NAPPES



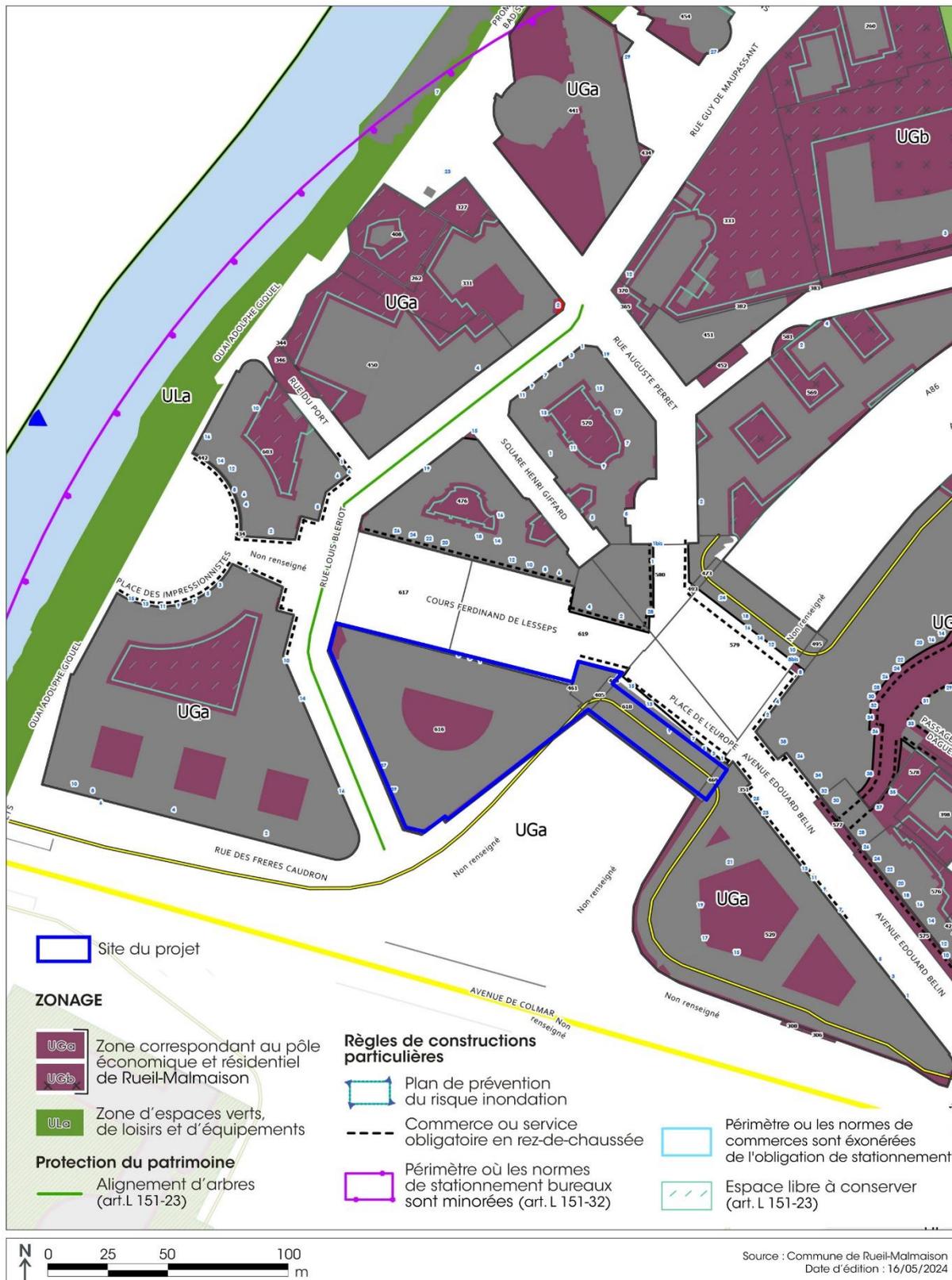
# PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES



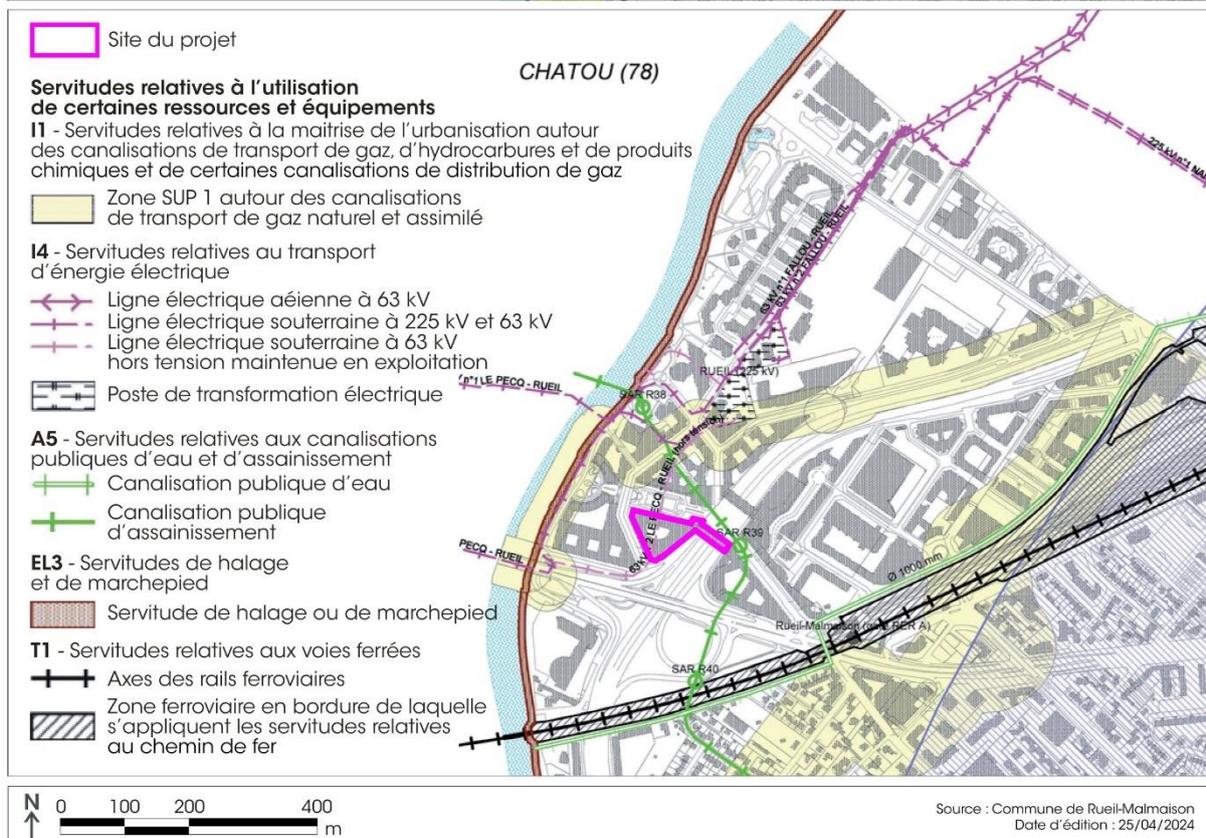
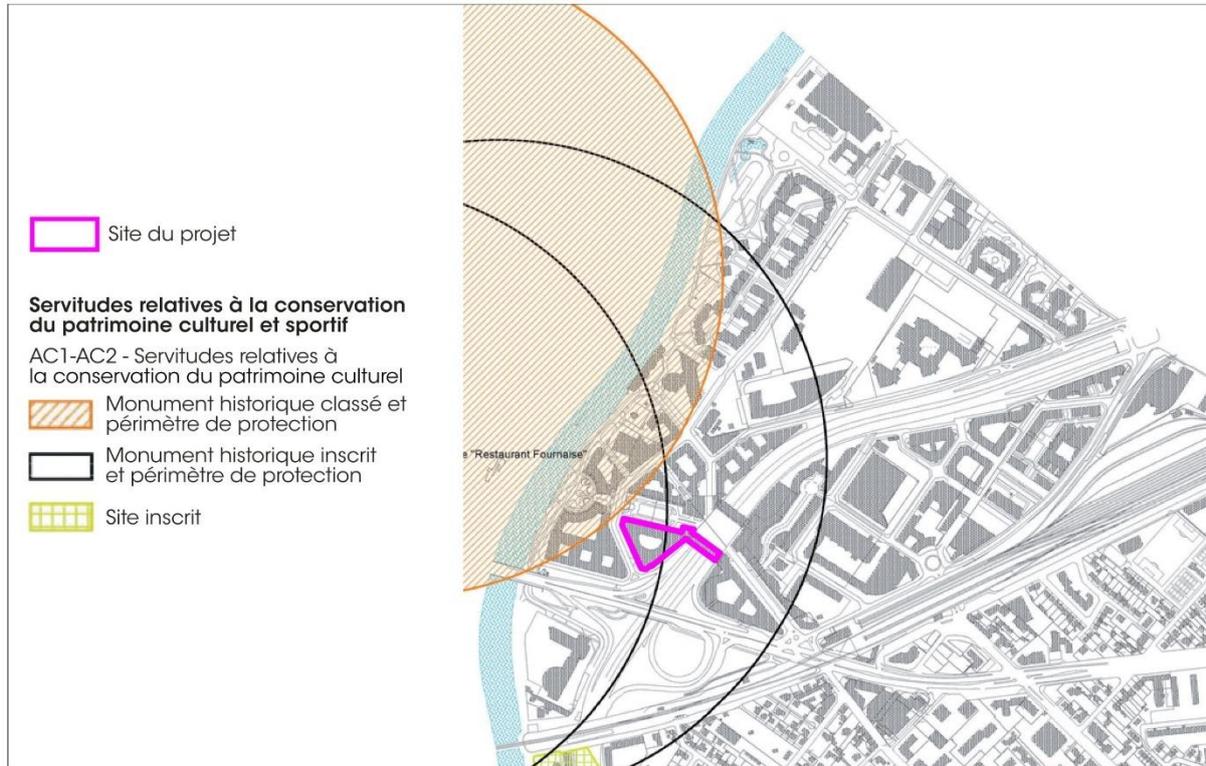
# NUISANCES ET POLLUTIONS



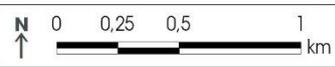
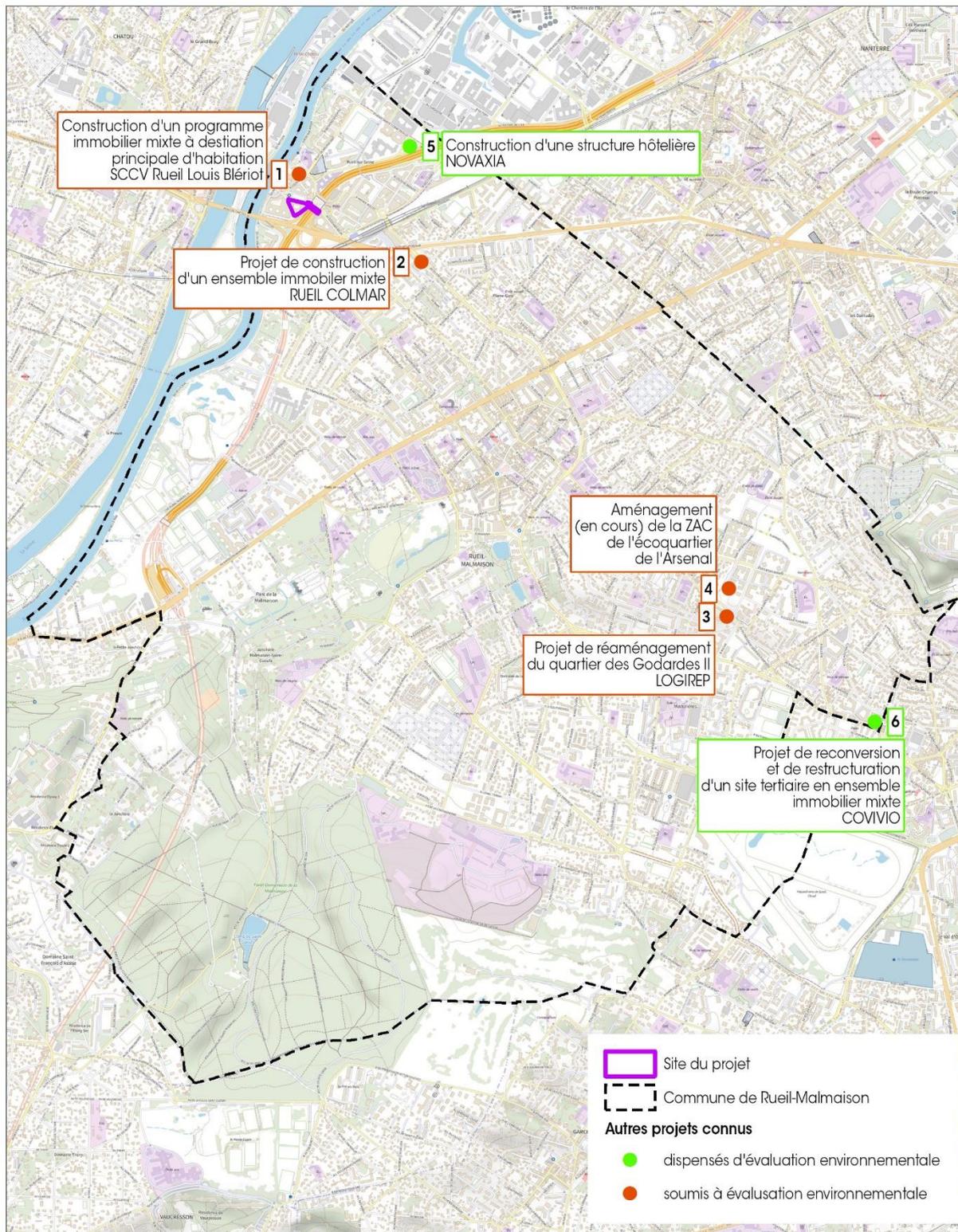
# EXTRAIT DU ZONAGE DU PLAN LOCAL D'URBANISME



# EXTRAIT DU PLAN DES SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE



# AUTRES PROJETS CONNUS



**Certificat de réalisation**

Identifiant d'enveloppe: 6D80CACA836641ABA02C1D471D374972

État: Complétée

Objet: Complétez l'enveloppe avec DocuSign : CPC\_CERFA\_Covivio\_20240624\_VF.pdf

Enveloppe source:

Nombre de pages du document: 38

Signatures: 4

Émetteur de l'enveloppe:

Nombre de pages du certificat: 6

Paraphe: 0

CAMPESE Emilie

Signature dirigée: Activé

30 AVENUE KLEBER

Horodatage de l'enveloppe: Activé

Paris, Paris 75116

Fuseau horaire: (UTC+01:00) Bruxelles, Copenhague, Madrid, Paris

emilie.campese@covivio.fr

Adresse IP: 90.115.5.27

**Suivi du dossier**

État: Original

Titulaire: CAMPESE Emilie

Emplacement: DocuSign

27-06-2024 | 11:27

emilie.campese@covivio.fr

**Événements de signataire****Signature****Horodatage**

DROUAUD Julien

DocuSigned by:



Envoyée: 27-06-2024 | 11:36

julien.drouaud@covivio.fr

B594093E921D4AB...

Consultée: 27-06-2024 | 11:43

Directeur du pôle résidentiel

Signée: 27-06-2024 | 11:44

Covivio

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 90.115.5.27

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Non offerte par DocuSign

EMERIGE - Guillaume BARRAUD

DocuSigned by:



Envoyée: 27-06-2024 | 11:44

gbarraud@emerige.com

74DA632D9A084FE...

Renvoyé: 27-06-2024 | 14:35

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Consultée: 27-06-2024 | 14:54

Sélection d'une signature : Style présélectionné

En utilisant l'adresse IP: 31.14.70.2

Signée: 27-06-2024 | 15:02

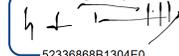
**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 27-06-2024 | 14:54

ID: def092a8-431c-406d-99a8-b364f7025181

FRANCE LOGIS RESIDENTIEL - Igor DE

DocuSigned by:



Envoyée: 27-06-2024 | 15:02

PONFILLY

52336868B1304E0...

Renvoyé: 27-06-2024 | 15:14

ideponfilly@francelogis-immobilier.com

Consultée: 27-06-2024 | 15:19

Niveau de sécurité: E-mail, Authentification de compte (aucune)

Sélection d'une signature : Écrit sur un appareil

En utilisant l'adresse IP: 217.128.123.213

Signée: 27-06-2024 | 15:20

**Divulgence relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques:**

Accepté: 24-06-2024 | 12:22

ID: 43f21723-fa8c-4264-82c5-6779e7df5a04

**Événements de signataire en personne Signature****Horodatage****Événements de livraison à l'éditeur****État****Horodatage****Événements de livraison à l'agent****État****Horodatage****Événements de livraison intermédiaire État****Horodatage**

<b>Événements de livraison certifiée</b>	<b>État</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements de copie carbone</b>	<b>État</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements de témoins</b>	<b>Signature</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Événements notariaux</b>	<b>Signature</b>	<b>Horodatage</b>
<b>Récapitulatif des événements de l'enveloppe</b>	<b>État</b>	<b>Horodatages</b>
Enveloppe envoyée	Haché/crypté	27-06-2024   11:36
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	27-06-2024   14:35
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	27-06-2024   14:35
Enveloppe mise à jour	Sécurité vérifiée	27-06-2024   15:14
Livraison certifiée	Sécurité vérifiée	27-06-2024   15:19
Signature complétée	Sécurité vérifiée	27-06-2024   15:20
Complétée	Sécurité vérifiée	27-06-2024   15:20
<b>Événements de paiement</b>	<b>État</b>	<b>Horodatages</b>
<b>Divulgateion relative aux Signatures et aux Dossiers électroniques</b>		

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA SIGNATURE ELECTRONIQUE ET TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

### **INFORMATIONS SUR LA SIGNATURE ELECTRONIQUE**

Covivio peut être amené à vous communiquer certains documents écrits afin de collecter de votre signature. Vous trouverez ci-dessous les conditions générales d'utilisation du système DocuSign destiné à vous transférer lesdits documents par voie électronique. Nous vous invitons à lire attentivement les informations ci-dessous, et dans la mesure où vous accédez à ces informations par voie électronique, et agréez les conditions d'utilisation du service, merci de bien vouloir accepter les présentes.

Pour ce faire, avant de cliquer sur « CONTINUER » dans le système DocuSign, veuillez confirmer votre accord en cochant la case " J'accepte d'utiliser les signatures et dossiers électroniques". En acceptant d'utiliser les services DocuSign, vous consentez, lors de leur collecte, au traitement de vos données personnelles comme suit et reconnaissez que vous avez lu les informations suivantes.

### **DONNEES PERSONNELLES**

#### **Qui traite vos données ?**

Le responsable du traitement est la société Covivio S.A., dont le siège social est situé 18, avenue François Mitterrand, 57000 Metz (France), conjointement avec ses filiales contrôlées, ci-après désignées « Covivio ».

Le sous-traitant de vos données personnelles est DocuSign, fournisseur de la solution de signature électronique.

#### **Pourquoi traitons-nous vos données ?**

Nous traitons vos données pour vous permettre (et, par conséquent, permettre à la contrepartie de Covivio que vous représentez en tant que signataire autorisé) d'utiliser les services DocuSign.

Les bases légales du traitement de vos données personnelles sont les suivantes :

- Votre consentement, à l'étape de la collecte de vos données personnelles ; veuillez noter que si vous ne nous donnez pas ce consentement, vous ne pourrez pas utiliser la solution DocuSign.
- Nos obligations légales et réglementaires, et/ou un contrat entre nous et le tiers que vous représentez en tant que signataire autorisé et/ou notre intérêt légitime, une fois que vos données personnelles ont été enregistrées en tant que preuve de la signature du ou des documents concernés.

#### **Quelles données personnelles sont traitées ?**

Il s'agit de vos : noms, prénoms, adresse électronique, numéro de téléphone, nom de votre employeur, votre intitulé de poste et, le cas échéant l'image de votre signature manuscrite.

### **Quels sont les destinataires de vos données personnelles ?**

- Le personnel autorisé de Covivio
- Les prestataires de services dûment autorisés auxquels Covivio impose une politique de sécurité et de confidentialité des données conforme à la réglementation, dont DocuSign
- Le cas échéant et à leur demande, les autorités administratives ou judiciaires compétentes
- Plus généralement, les destinataires des documents que vous avez signés.

### **Quels sont vos droits ?**

- Vous pouvez à tout moment demander des informations complémentaires sur le traitement de vos données personnelles.
- Vous disposez d'un droit d'accès à vos données ainsi que d'un droit de rectification et de portabilité.
- Vous avez la possibilité de déposer une réclamation auprès d'une autorité de contrôle compétente.
- Si vous souhaitez demander la suppression de vos données personnelles, limiter leur traitement, vous opposer à leur traitement ou retirer votre consentement une fois que vous avez signé un document utilisant les services DocuSign, Covivio examinera votre demande au regard de ses obligations légales et réglementaires, de la pérennité du contrat entre Covivio et sa contrepartie que vous représentez en tant que signataire habilité et, le cas échéant, de son intérêt légitime.

### **Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles ?**

Vos données personnelles ne seront pas conservées sous quelque forme que ce soit pouvant conduire à votre identification au-delà du temps nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles sont traitées et au respect de nos obligations contractuelles, légales et réglementaires.

**Pour toute question relative aux données personnelles**, veuillez contacter notre Data Protection Officer à l'adresse suivante [dpo@covivio.fr](mailto:dpo@covivio.fr)

## **UTILISATION DES SERVICES DOCUSIGN**

### **Obtention des copies papiers**

Vous pouvez demander une copie papier de tout document transmis par voie électronique. Vous avez la possibilité de télécharger et d'imprimer les documents que nous vous envoyons via le système DocuSign pendant et immédiatement après la session de signature et, si vous choisissez de créer un compte DocuSign, vous pourrez accéder aux documents pendant une période limitée (généralement 30 jours) après leur envoi initial. Passé ce délai, si vous souhaitez avoir une copie papier, contactez votre correspondant Covivio habituel.

## **Retrait de votre consentement**

Vous pouvez à tout moment changer d'avis et nous faire savoir que vous souhaitez désormais recevoir les documents uniquement sous format papier.

Pour nous informer que vous ne souhaitez plus recevoir de documents de Covivio sous forme électronique, vous avez 2 possibilités :

- (1) Refuser de signer le document reçu et à la page suivante cocher la case indiquant que vous souhaitez retirer votre consentement, ou
- (2) Adresser un email à votre correspondant Covivio habituel.

## **Conséquences d'un changement d'avis de votre part**

Si vous choisissez de ne recevoir les documents que sous format papier, veuillez noter que cela ralentira la rapidité du processus de signature. De plus, pour les documents concernés (1), vous ne pourrez plus utiliser les possibilités de réception et de signature électroniques offertes par DocuSign.

## **Tous les documents sont envoyés électroniquement**

Sauf indication contraire de votre part et selon les modalités décrites dans les présentes conditions générales d'utilisation (CGU), nous vous fournirons par voie électronique, via la solution DocuSign, l'ensemble des documents qui doivent vous être transmis pendant la durée de notre relation avec vous. Nous utiliserons toujours l'adresse mail que vous nous avez communiquée. Si vous n'êtes pas d'accord avec ce processus, référez-vous au paragraphe traitant du retrait de votre consentement et consultez également le paragraphe ci-dessus qui décrit les conséquences de votre choix de ne pas recevoir les documents de Covivio par voie électronique.

## **Comment contacter Covivio ?**

Adressez-vous à votre correspondant habituel et n'oubliez pas de l'informer de tout changement de votre adresse mail.

Pour toute question relative au traitement de vos données personnelles, veuillez-vous adresser à [dpo@covivio.fr](mailto:dpo@covivio.fr)

## **Matériel et logiciels requis**

La configuration minimale requise pour utiliser le système DocuSign évolue avec le temps. Via le lien ci-après vous trouverez la configuration actuelle requise :

<https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>

## **Formalisation de votre consentement à recevoir et signer des documents par voie électronique**

Pour nous signifier votre accord, veuillez nous confirmer que vous avez lu les présentes CGU et cocher la case « J'accepte d'utiliser des signatures et des dossiers électroniques » avant de cliquer sur « CONTINUER » dans le système DocuSign.

En cochant cette case vous confirmez que :

- Vous pouvez accéder et lire les présentes informations ; et
- Vous acceptez de recevoir de Covivio tout document par voie électronique et ce jusqu'à avis contraire de votre part.



Parcelles sises  
1 à 5 Cours Ferdinand de Lesseps,  
1, 2, 8bis et 26 Place de l'Europe  
1 Rue Auguste Perret  
128 Avenue Albert 1er  
1 Avenue Belin

CADASTRE Section AV - Nos 461, 468, 469, 504, 616 à 619  
Section AC - Nos 473, 493, 495, 579, 580

PLAN DE MASSE

Superficie numérique dans les limites apparentes : 15882 m<sup>2</sup>  
Contenance cadastrale : 15856 m<sup>2</sup>

Dossier	Commande	Référence Informatique	Indice	Dessiné le	Responsable	Echelle
39524	98522	MA_00C1	C	04/02/2000	(NSB)	1/200

**DANIEL LEGRAND**  
GEOMETRES-EXPERTS PARISIENS  
Adresse : 33, rue du Docteur Finlay - 75015 PARIS  
Téléphone : 01 40 59 09 89  
Télécopie : 01 40 59 09 59  
e-mail : contact@legrand.com

**NOTA**  
Une demande écrite des alignements Rue Louis Biériot, Square Henri Giffard et Autoroute A86 a été obtenue le 14/01/2000 auprès des Services Techniques de la Ville de Rueil-Malmaison.  
Les limites adoptées ne pourront être définitives qu'après détermination contradictoire avec les propriétaires voisins.  
Aucune étude de titre de la propriété et des propriétés contiguës n'a été effectuée.  
Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système de projection RG1993-C-C-49.  
Les altitudes sont rattachées au repère de nivellement situé en-dessous d'une voie ferrée Avenue de Colmar à Rueil-Malmaison à l'altitude normale de 28.01 mètres. (Système I.G.N. 69)

LEGENDE

- : Limite apparente des parcelles cadastrées  
Section AV - Nos 461, 468, 469, 504, 616 à 619  
Section AC - Nos 473, 493, 495, 579, 580.
- : Limite de section cadastrale.
- : Limite de parcelle cadastrale.
- : Emprise de la Volumétrie issue de l'EDDV du 12/11/1992.
- 909 : Numéro de parcelle cadastrale.
- N°11 : Numéro de voirie.
- (40.00) : Cote altimétrique exprimée en mètres.
- 0.08 : Ecart entre les limites mesurées par notre Cabinet et l'EDDV du 12/11/1992 exprimé en mètres.

